

Sur nos traces

Récits de persécution, spoliation, réparations

Une contribution importante et inédite à l'histoire des Juifs sous l'Occupation et le régime de Vichy, au travers de récits de vie de familles juives dépouillées de leurs biens et persécutées.

Cet ouvrage se compose de quinze récits de vie de familles juives persécutées et dépouillées de leurs biens sous l'Occupation et le régime de Vichy. Au fil du récit, Anne Grynberg présente le contexte et propose des analyses historiques. Ce dialogue permanent entre témoins et historiens fait la singularité et la richesse de ce livre à plusieurs voix.

L'ouvrage revient sur les multiples formes de spoliation subies par tant de familles juives, souvent immigrées mais également françaises de longue date, qui toutes nourrissaient une grande foi en la France, pays des Lumières et des Droits de l'homme.

Les récits de vie attestent aussi la difficulté extrême des décisions à prendre : se faire recenser ou non ? Se cacher, et pour aller où ? Tenter de passer en zone non occupée ? « Planquer » ses enfants ? Mettre ses meubles à l'abri dans un garde-meuble, ses bijoux dans un coffre ?

Les différentes mesures de restitution et d'indemnisation qui ont été mises en œuvre, depuis l'immédiat après-guerre jusqu'à aujourd'hui, sont également évoquées. Que nous disent-elles de la politique française de la mémoire et de son évolution ?

Anne GRYNBERG est professeure émérite des Universités, spécialiste de l'histoire de la Shoah, de l'histoire et de la mémoire de la France de Vichy et de l'Occupation, et directrice scientifique du Comité d'histoire auprès de la CIVS.

Direction de l'information légale et administrative

Documentation française

<https://www.vie-publique.fr/publications>



ISBN : 978-2-11-157673-5

Imprimé en France

Prix : 27 €

CIVS
commission pour
l'indemnisation
des victimes
de spoliations



9 782111 576735

« Mon oncle et ma tante avaient beau être médecins, ils ne possédaient plus rien. Leur clientèle avait disparu. Leur maison avait été pillée. Leurs économies avaient fondu. Le lendemain de mon arrivée à Paris, comme ils n'avaient ni argent ni vêtements à m'offrir, c'est une voisine qui m'a secourue avec une robe et des sous-vêtements. Il régnait dans la maison une atmosphère de désolation. Il n'y avait plus le moindre meuble. Les miroirs avaient été volés, à part ceux qui étaient scellés aux murs et que les pillards n'avaient pas pu emporter. Je faisais ma toilette matinale devant un miroir brisé. Mon image y apparaissait fissurée, fragmentée. J'y voyais un symbole. Nous n'avions rien à quoi nous raccrocher. Ma sœur Milou était gravement malade, mon oncle et ma tante avaient perdu le goût de vivre. Nous faisons semblant de vouloir continuer. »

Simone Veil

L'Aube à Birkenau, Les Arènes, 2019

« On a spolié mon enfance, ma jeunesse. Je porte toujours les séquelles de cette période. Cachée dans trois endroits différents, j'ai subi toute la peur et l'humiliation de ces années. [...]

Après la guerre, mes parents avaient tout perdu et au lieu d'aller à l'école j'ai été obligée de travailler au Père-Lachaise dans un atelier de fleurs sèches pour le cimetière. Nous étions tellement pauvres. Je ne pouvais plus, j'ai quitté la France pour aller vivre en Israël. Je me suis mariée dans un kibboutz, j'ai élevé mon fils et en 1979 nous sommes revenus nous installer à Paris. Pas d'instruction, à peine sachant lire et écrire, à 51 ans pas facile de se faire embaucher. J'ai fait des ménages, pas toujours déclarés. C'était toujours la misère. Puis mon mari est mort. J'ai 72 ans et si je suis dans cet état ce sont les événements de la période de l'Occupation qui sont la cause. Si j'avais pu aller à l'école, puis travailler normalement et cotiser pendant quarante ans, je n'aurais pas eu à subir cette misère. Je demande au gouvernement français s'il peut prendre en compte ma situation. »

Rachel S.

Lettre de saisine auprès de la CIVS, 20 octobre 1999

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde reconnaissance envers celles et ceux qui ont accepté de me rencontrer – plusieurs fois, bien souvent –, de me relater le récit de vie de leur famille, de me confier documents d'archives, lettres, photographies : Albert Bigielman, Barbara Bloch et Myriam Bloch-Belizario, Jacques Caen, Michel et Guillaume Dreyfus, Esther Senot-Dzik et Olivier Dzik, Rachel-Marcelle Gluck, Paul Gromb, Sylvie Harburger, Philip Hesske, Ezer Najman, Arnaud Nemet et Louise Cohen, Paul Niedermann, Lola Pohoryles-Weinberger, Werner Salmon, Isabelle Atlan-Zamor et Élie Zamor.

Certains d'entre eux ayant malheureusement disparu, leurs enfants ont bien voulu prendre le relais et nous ouvrir leurs albums photographiques. Je remercie très sincèrement Guy Adda, Jean-Michel Gluck, Alain Najman, Michèle Narboux, Marc Pelta.

Des historiens spécialistes du pays ou de la région concernés ont généreusement partagé avec moi le fruit de leurs recherches : Annie Bellaïche Cohen, Pierre Clara, Bernard Coly, Gilles Grivel, Christophe Moreigne, Olivier Verguet. Deux de mes anciennes doctorantes, Johanna Linsler et Isabelle Némirovski, ont fait de même.

Avital Efrat (musée de la Première Aliyah à Zikhron Yaacov), Marie-Christine Hubert (archives départementales de Seine-Maritime), Hélène Mouchard-Zay (CERCIL – musée mémorial des Enfants du Vél' d'Hiv' à Orléans) nous ont communiqué des documents d'archives inédits.

Plusieurs fonds d'archives photographiques nous ont été ouverts gracieusement et je sais gré à leurs responsables : Éric de Rothschild, Jacques Fredj, Lior Smadja-Lalieu et Dorothee Boichard (Mémorial de la Shoah), Jean-Claude Kuperminc et Jean-Pierre Riom (Alliance israélite universelle), Nicolas Feuillie (MAHJ). Je remercie également l'équipe de la photothèque de l'United States Holocaust Memorial Museum à Washington ainsi que Jürgen Schuhladen-Krämer (archives et Musée historique de Karlsruhe). Jean-Frédéric Schall m'a autorisée à reproduire une photographie de Bella Ariel prise par son père Roger Schall ; et Marc Oler m'a permis de publier un dessin de son père, David Olère.

Au sein de la CIVS, j'ai pu compter sur le soutien sans faille de l'ancien directeur de la Commission, Jérôme Benezech, ainsi que sur l'extrême bonne volonté et l'efficacité de Sylviane Rochotte, Matthieu Charmoillaux et Emmanuel Dumas.

Je suis extrêmement reconnaissante à Jean-Claude Grumberg d'avoir accepté de rédiger la préface de ce volume. Les échanges que nous avons eus m'ont vivement intéressée et profondément touchée.

Les encouragements de Saul Friedländer et de Serge Klarsfeld ont été un puissant stimulant.

Dagmar Rolf et François Cohen (La Documentation française) se sont beaucoup impliqués dans la réalisation de ce projet éditorial.

À tous, un grand merci !

S O M M A I R E

PRÉFACE, Jean-Claude Grumberg	11	
INTRODUCTION, Anne Grynberg	15	
6 RÉCITS DE VIE		
Jacques Caen. Des « israélites français » que le gouvernement du maréchal Pétain ne protégea pas.....	31	
Les familles Dreyfus et Bernheim. Hommes d'affaires, mécènes, résistants.....	53	
Francis Harburger. À la recherche des tableaux perdus	81	
Rachel-Marcelle Gluck. Alsace-Lorraine, Transylvanie : destins croisés	101	
Les Lévy-Bercoff. Une confiance éperdue dans la France des Lumières	125	
Anna et Boris Silberkrine. Les oubliés	153	
Bella Ariel. L'étoile de la mode venue des rives du Bosphore	175	
La famille Gromb. « L'absence pour mémoire »	205	
Albert Bigielman. Le « poulbot » de Ménilmontant déporté à l'âge de 11 ans	229	
Ezer Najman. La Résistance au cœur.....	253	
Esther Senot-Dzik. La promesse	277	
La famille Pohoryles. Des <i>Ostjuden</i> galiciens venus d'Allemagne	305	
Les frères Salmon. Des réfugiés juifs sarrois devenus agriculteurs dans la Drôme	325	
La famille Zamor. La chasse aux enfants juifs	353	
Paul Niedermann. Travail de mémoire et devoir de transmission	371	
GLOSSAIRE HÉBREU (H) ET YIDDISH (Y)		399
GLOSSAIRE ALLEMAND		401
SIGLES ET ABRÉVIATIONS		403

P R É F A C E

En février 43, au 34, rue de Chabrol, escalier C, 3^e droite, chez les Grumberg donc, Zacharie, Suzanne, Maxime et Jean-Claude, la police – non républicaine il est vrai – s'empare de Zacharie. Deux paires de bottes réglementaires brisent pour ce faire le panneau du bas de la porte palière afin que les agents, qui sont de braves gens, puissent se glisser dans l'appartement pour se saisir de ce dangereux père de famille, repris de justice qui plus est – à peine venait-il d'être libéré de Compiègne. Il était là, au pied du lit, en pyjama.

Les pandores protestent : « Regardez, regardez ce que vous nous avez fait faire ! On ouvre, quand la police frappe à la porte ! »

Zacharie s'excusa-t-il ? Prétendit-il ne pas bien connaître les lois de l'hospitalité nationale, n'étant en France que depuis trente ans et des poussières ? Le jour même Zacharie fut à Drancy, et trois jours après...

La Libération advenue, la République victorieuse s'empessa d'honorer les gardiens de la paix redevenus républicains par la remise d'une fourragère rouge d'honneur. Serait-ce parce qu'ils surent si bien casser les portes ? Qu'importe. Suzanne, elle, eut la joie, et la chance disait-elle, de retrouver vivants Maxime, revenant de l'ex-zone libre, tenant fermement Jean-Claude par la main. Jean-Claude ne reconnut pas Suzanne. « C'est maman, dit-elle, c'est maman ! » « C'est maman ! » abonda Maxime.

Tous trois, enfin réunis, se mirent à attendre le retour de Zacharie qui ne devait plus tarder, car selon l'avis de quelques personnes mal informées, la République triomphante allait prochainement rapatrier tous les déportés.

« – Même les Juifs ?

Même les Juifs. »

L'attente se prolongea et Suzanne dut se résoudre à vendre le seul bien de quelque valeur en sa possession, la machine à coudre Singer de Zacharie, tout en se torturant les méninges à l'idée que sans sa Singer, Zacharie ne pourrait pas se remettre au boulot illico presto comme il l'avait fait en sortant de Compiègne malgré son état de santé déplorable.

Par chance encore – il lui en fallut ! – elle trouva une place de finisseuse pour hommes dans un atelier voisin, 26, rue de Chabrol. Plus tard, lassée d'attendre le retour de Zacharie d'on ne savait où, elle fréquenta les bureaux d'état civil et autres lieux susceptibles de lui fournir des renseignements. À la longue, à défaut de renseignements, on lui fournit un acte de disparition précisant que Zacharie était parti de Drancy le... en direction de Lublin-Majdanek. Elle avait déjà entendu parler de Lublin mais jamais de Majdanek. Zacharie certifié disparu, Suzanne sollicita alors une pension, tout le monde, à l'atelier et ailleurs, lui affirmant qu'elle avait droit à une pension de veuve de guerre.

« Ah, mais là, lui dit-on, avec un certificat de disparition, on ne peut prétendre à une pension de veuve ! La disparition, voyez-vous, ça n'est pas le décès. Il nous faut un acte de décès en bonne et due forme si vous voulez prétendre à une pension de veuve de guerre. » Rebelote et pas dix de der.

À force de patience et de longueur de temps, elle obtint enfin, au bout de quelques années, un acte de décès stipulant que Zacharie était mort à Drancy. Mort à Drancy ?

Arrêtons-nous sur ce « mort à Drancy ». La plume Sergent-Major, dont la fonction était de remplir de pleins et de déliés les blancs laissés sur ce document, la plume Sergent-Major avait supprimé, d'un coup magistral qui lui vaudrait sûrement une promotion – peut-être deviendrait-elle Maréchal ou Général ? –, avait donc supprimé, d'un coup de plume les rafles, les trains, les gaz, et les fours.

« Mort à Drancy », Suzanne s'en contenta.

Forte de son acte de décès et de son tout récent titre de veuve, elle fit une nouvelle demande : nouveaux papiers, nouveaux dossiers, nouveaux bureaux, nouveaux bureaux-crates. Elle fit une demande de pension de veuve de guerre. Elle en avait besoin pour nourrir ses enfants qu'on disait, à tort j'espère, rachitiques.

Après examen de son dossier on l'informa qu'effectivement elle aurait eu droit, étant donné qu'elle était de nationalité française, et ses enfants aussi – la plume Sergent-Major se délecte et fait des miracles calligraphiques quand elle trace les mots « Nationalité française » – donc elle y aurait eu droit si le défunt, le décédé Zacharie Grumberg, avait été lui-même de nationalité française – re-pleins et déliés –, or il apparaît que Zacharie Grumberg était « apatride, d'origine roumaine » en conséquence de quoi, il convient sans doute de demander aux apatrides, voire aux Roumains, cette pension nécessaire et souhaitée.

On lui signale aussi que si Zacharie avait été de nationalité française, il aurait eu droit à la mention « Mort pour la France ».

Fermez le ban, montez les couleurs.

Eh oh ! T'as déjà écrit tout ça, papy, dans *L'Atelier*, il y a une petite cinquantaine d'années.

Oui oui, je radote, je radote. À l'époque de *L'Atelier*, ça ne se nommait pas encore Shoah, ça n'avait pas de nom, pas de nom générique disons, c'était l'extermination, la catastrophe, l'holocauste, le génocide, la déportation, les chambres à gaz, les fours, les rafles, Drancy, Compiègne, Beaune-la-Rolande, Gurs, Les Milles, Auschwitz, Birkenau, Majdanek, Treblinka. Suzanne, pour parler de « ça », d'avant la guerre disons, parlait « d'avant ça ». D'ailleurs, soyons précis, elle parlait le moins possible de « ça ». Très peu de gens parlaient de « ça ». On parlait de la Libération, de la Résistance, de l'avenir radieux, du « plus jamais ça », qui devint au fil des décennies le : « Vous prendrez bien encore un petit peu de rab de "ça" ? "Ça" passe très bien. »

Je ne sais pas si ce « ça » a réellement besoin d'une préface ou d'une postface, nous en sommes au remboursement. On évalue, on indemnise, on restitue, on règle les comptes, voilà pour solde de tout compte, tant il est vrai que les bons comptes font les bons amis. On rappelle ainsi utilement qu'avant d'être un génocide, ce « ça » fut une gigantesque entreprise de pillage, de piraterie, de vol. De vol de tableaux et de petites cuillères, de dés à coudre et de boutons de manchettes.

Moi je tente de ne plus parler de « ça » et je passe mon temps de reste à écrire des contes. Tant il est vrai que les bons contes...

Les coups frappés dans les portes des pères résonnent très fort dans les vieilles oreilles de leurs vieux enfants. Et tout en griffonnant je pense à toi Suzanne, je pense à toi maman, à tes faibles forces, à ta détresse, à ta solitude, à tes angoisses. Je pense à toi et je te revois, tirant l'aiguille à côté de ta camarade de boulot, madame Bella, dont le numéro sur son avant-bras montait et descendait au gré des aiguillées. Je suivais des

yeux son numéro, déjà fasciné, happé, je le suivais des yeux lorsque je venais te chercher à l'atelier le samedi midi en sortant de l'école.

Je ne voudrais pas terminer ce petit mot destiné non pas à régler mes comptes mais à parler, une dernière fois peut-être, de ce « ça », sans dire combien il était malaisé pour un petit Français de France adopté par la Nation – à titre gracieux, étant donné l'apatridité du père – de vivre dans ce pays où la police a arrêté son père et son grand-père, et tant d'autres. Je ne voudrais pas non plus conclure sans remercier les témoins, les survivants, leurs enfants, les familles, et tous les historiens d'hier d'aujourd'hui et de demain qui ont rendu, rendent et rendront, par leurs voix et leurs écrits, cet innommable « ça » inoubliable à jamais.

Merci.

Jean-Claude Grumberg

Le 1^{er} mai 2023

Le présent ouvrage regroupe des récits de vie de familles juives dépouillées de leurs biens et persécutées sous l'Occupation et le régime de Vichy qui ont déposé un dossier devant la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) mise en place à l'automne 1999, au terme d'un long processus évolutif sur le plan mémoriel et politique.

Le discours prononcé par le président Jacques Chirac le 16 juillet 1995, lors de la cérémonie commémorative de la rafle du Vél' d'Hiv' de 1942, ouvre une ère nouvelle dans la politique publique de la mémoire autour du régime de Vichy. Rompant avec ses prédécesseurs pour lesquels le gouvernement du maréchal Pétain n'était qu'une « parenthèse » étrangère à la République et qui éprouvaient les plus vives réticences à exprimer officiellement le moindre regret, il déclare :

« [...] Il est dans la vie d'une Nation des moments qui blessent la mémoire et l'idée qu'on se fait de son pays. [...] »

Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. [...]

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...] Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible¹. »

Ce faisant, il laisse espérer une adéquation entre histoire, politique publique et souvenirs privés. Depuis plus de vingt ans, en effet, la doxa jusqu'alors retenue est soumise à débat.

À partir des années 1970, la complicité du gouvernement de Vichy avec l'occupant et sa participation active à la persécution antijuive sont mises en évidence par de nouvelles recherches historiques, dans le cadre de ce qu'on a appelé la « révolution paxtonienne² » : les thèses communément admises, notamment dans le sillage de Robert Aron³ évoquant la complémentarité du « glaive et [du] bouclier » – de Gaulle/Pétain –, se trouvent battues en brèche, sur la foi d'archives inédites, par les travaux de l'historien américain Robert Paxton dont *La France de Vichy* paraît en 1972 aux États-Unis, l'année suivante en France, et dont le livre *Vichy et les Juifs*, coécrit avec son collègue canadien Michael Marrus, est publié en 1981.

Progressivement, une partie croissante de l'opinion publique adhère à ces analyses et prend conscience du fait que si elles sont sans conteste responsables de la conception et de la mise en œuvre du plan d'extermination des Juifs d'Europe, les autorités nazies ont été considérablement aidées dans son application par la politique de collaboration de l'État français. Des voix de plus en plus pressantes se font entendre pour demander au président de la République de le reconnaître officiellement⁴. Des associations se créent, dont le Comité Vél' d'Hiv', qui publie dans *Le Monde* du 17 juin 1992 un appel signé par deux cents personnalités :

« À l'occasion du cinquantième anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', les 16 et 17 juillet prochains, nous demandons que soit reconnu et proclamé officiellement

par le président de la République, chef de l'État, que l'État français de Vichy est responsable de persécutions et de crimes contre les Juifs de France. Cet acte symbolique est une exigence de la mémoire des victimes et de leurs descendants. C'est aussi une exigence de la mémoire collective française malade de ce non-dit. C'est enfin l'idée même de la République française, fidèle à ses principes fondateurs, qui est en jeu. »

Mais le président Mitterrand oppose aux signataires une fin de non-recevoir lors de son interview télévisée du 14 Juillet :

« [...] La République, à travers toute son histoire [...], a toujours été celle qui a tendu la main pour éviter les ségrégations, et spécialement les ségrégations raciales. Alors, ne demandons pas de comptes à la République. Mais, en 1940, il y a eu un État français [...]; c'était le régime de Vichy, ce n'était pas la République⁵. »

Deux jours plus tard, des incidents éclatent lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' : le président Mitterrand, qui a pris l'initiative de venir déposer une gerbe en hommage aux victimes, est hué par une partie de la foule.

Il ne reviendra pas sur sa position jusqu'à la fin de son mandat.

Au milieu de la décennie 1990, une étape décisive reste donc à franchir : la reconnaissance officielle, au plus haut niveau, de la complicité du gouvernement de Vichy. C'est chose faite le 16 juillet 1995.

À la suite de ce discours historique, la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France est mise en place en mars 1997, sous la présidence de Jean Mattéoli, ancien résistant, président du Conseil économique et social, et la vice-présidence du professeur Ady Steg, président de l'Alliance israélite universelle et ancien président du CRIF. Alain Juppé, Premier ministre, définit ainsi la tâche de cette instance bientôt connue comme la « mission Mattéoli » :

« [...] étudier les conditions dans lesquelles des biens, immobiliers et mobiliers, appartenant aux Juifs de France ont été confisqués ou, d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou dol, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy, entre 1940 et 1944; [...] évaluer l'ampleur des spoliations qui ont pu ainsi être opérées et indiquer à quelles catégories de personnes, physiques ou morales, celles-ci ont profité; [...] préciser également le sort qui a été réservé à ces biens depuis la fin de la guerre jusqu'à nos jours. »

Des recherches sur les spoliations sont entreprises également par la Caisse des dépôts et consignations⁶, par la Ville de Paris⁷ et par d'autres municipalités – Marseille, Lyon, Grenoble, Montpellier⁸... Plusieurs chercheurs consacrent des travaux pionniers à diverses branches professionnelles⁹.

L'un des apports fondamentaux de la mission Mattéoli est de mettre en évidence le fait que la spoliation matérielle des « biens juifs », personnels et professionnels, a été constitutive du processus génocidaire, l'objectif étant de priver les Juifs de toute ressource, de leur « rendre la vie matériellement impossible » et d'aggraver encore leur vulnérabilité¹⁰. Et si elle souligne qu'en plusieurs occurrences des indemnisations ont été accordées après-guerre, dans le cadre de procès individuels, de l'application de la loi sur les dommages de guerre votée le 28 octobre 1946 ou encore de la mise en pratique de la législation de la République fédérale d'Allemagne à partir de 1957, elle établit cependant que les spoliés n'ont pas tous été remplis de l'intégralité de leurs droits et préconise la création d'un

organisme chargé de réexaminer les dossiers des familles concernées, signalant qu'elle-même a déjà été saisie de demandes individuelles. Se trouve ainsi libérée, sans nul doute, la parole des victimes, qui peuvent s'autoriser à penser qu'il n'est pas indécent d'évoquer le pillage d'un appartement, la « liquidation » à bas prix d'un atelier ou d'un magasin, le vol de bijoux et de biens culturels... puisque non seulement les plus hautes autorités de l'État reconnaissent désormais la complicité du gouvernement du maréchal Pétain dans la persécution des Juifs en France, mais elles admettent officiellement que la spoliation matérielle lui a été consubstantielle.

La CIVS est créée par le décret n° 99-778 du 10 septembre 1999¹¹. Le 31 décembre 2022, elle a examiné 29 961 requêtes donnant lieu à 36 094 recommandations, pour un montant indemnitaire total de 547 544 923 €¹².

Dès sa création, la CIVS retient le principe d'examiner les requêtes individuellement, de tenter d'en savoir le plus possible sur chaque famille, d'évaluer au plus juste – autant que faire se peut – les spoliations subies et de ne recourir à une indemnisation forfaitaire qu'en l'absence de tout élément fiable d'estimation chiffrée. Certes, l'inconvénient est d'allonger la durée de traitement des dossiers, mais il semble de faible importance par rapport au défi historique, mémoriel et symbolique que constitue ce traitement personnalisé. Car, comme n'a cessé de le rappeler Serge Klarsfeld en particulier, c'est chaque fois une personne, une famille qui a subi la persécution. Et il est fondamental de restituer l'histoire de chacune d'entre elles. Car l'indemnisation matérielle, aussi pleinement justifiée qu'elle soit, ne représente pas la seule finalité de la CIVS.

Aussi chaque requête donne-t-elle lieu à la constitution d'un dossier composé de documents divers – parfois nombreux, parfois quasi inexistantes selon les cas, car beaucoup ont tout perdu quand leur appartement a été vidé ou au hasard de leur fuite et parce que, par ailleurs, les ateliers et entreprises qui n'ont pas été « aryanisés¹³ » n'ont laissé que peu de traces archivistiques. Fonds publics (Archives nationales, archives de Paris, archives départementales, dossiers des dommages de guerre déposés à l'Institute for the History of the Jewish People de l'Université hébraïque de Jérusalem, archives de la BRÜG¹⁴ conservées par l'administration du land* de Berlin...) et institutionnels (Centre de documentation juive contemporaine, Yad Vashem...) s'articulent avec des documents privés, des lettres, des photographies. La documentation ainsi constituée, déposée aux Archives nationales, sera extrêmement précieuse pour les chercheurs qui, dans le respect de la réglementation en vigueur et de la déontologie indispensable, pourront y avoir accès dans l'avenir. En complément, il est essentiel de recueillir et de préserver la parole des témoins concernés¹⁵, descendants d'un « arbre généalogique dévasté¹⁶ » qu'on peut encore, avec eux, essayer de reconstituer. Tel est l'un des objectifs du Comité d'histoire auprès de la CIVS mis en place en 2007 et dont j'ai l'honneur d'assurer la direction scientifique¹⁷.

Tous les requérants sont informés des documents qui ont été retrouvés par les archivistes de la CIVS et il leur est loisible de venir sur place regarder une à une les pièces figurant dans leur dossier et d'en obtenir une photocopie. Dans son ouvrage *Je cherche des traces de ma mère*¹⁸, Caroline Piketty – conservatrice aux Archives nationales qui a participé très activement aux travaux de la mission Mattéoli – relate des visites de spoliés ou d'enfants de spoliés désireux de mener eux-mêmes une recherche aux AN. Cependant, beaucoup

ont hésité et finalement renoncé, pour diverses raisons : ils étaient peu familiarisés avec la recherche en archives et craignaient de s'y perdre, ils redoutaient le choc émotionnel que constituerait pour eux le « face à face » avec des documents concernant directement leur famille aux prises avec des événements particulièrement douloureux. Nombreux sont ceux qui ont exprimé le même malaise à l'idée d'ouvrir leur dossier CIVS et, à leur demande, nous les avons parfois accompagnés dans la lecture de ces pièces. Plusieurs requérants ont été bouleversés de voir leur père désigné par un administrateur provisoire ou sous la plume d'un agent administratif comme « le Juif X » et se sont sentis humiliés de lire un descriptif méprisant de l'atelier ou de la boutique où leurs parents avaient trimé leur vie durant : « pas de stock, pas de matériel », « sans intérêt économique », « aucune vente possible, à liquider ». La découverte de la liste méticuleuse des meubles et des objets quotidiens pillés dressée par un parent au lendemain de la guerre pour tenter de faire valoir ses droits a souvent suscité une très vive émotion.

Celles et ceux qui nous ont relaté leur récit de vie familial et accepté de le voir publié sont soit des victimes directes, soit des enfants nés avant, pendant ou juste après la guerre, soit des descendants plus lointains – en termes générationnels ou par leur lien de parenté. Certains n'avaient que des bribes d'informations et/ou de souvenirs, le silence ayant très souvent prévalu au sein des familles dans l'après-guerre¹⁹. « On n'en parlait pas », « Je n'osais pas poser de questions à mes parents », « C'était trop douloureux pour eux ». Plusieurs témoins ignoraient jusqu'à l'adresse du logement de leurs parents ou grands-parents avant-guerre.

Contrairement à une antienne longtemps ressassée, les rescapés de la Shoah n'ont pourtant pas été frappés de mutisme à la sortie de la guerre. Bien au contraire, beaucoup ont tenu à respecter la parole donnée à leurs camarades mourants : « Si vous vous en sortez, racontez, parlez, écrivez ! » Les témoignages ont été relativement nombreux²⁰, sous diverses formes, des commémorations²¹ ont été organisées régulièrement.

Si ces récits étaient terriblement douloureux, ils n'en étaient pas pour autant totalement indicibles comme on l'a souvent répété, mais plutôt inaudibles, insoutenables. Nombre de survivants revenus des camps ont relaté la sollicitude malvenue de parents ou d'amis : « Il faut que tu essaies d'oublier », « N'en parle plus »... Ils ont été profondément choqués aussi par l'incrédulité qu'exprimaient certains interlocuteurs, à tout le moins par leur profonde incompréhension – « Nous aussi, tu sais, on a souffert... on a eu faim... » Alors ils se sont tus, soucieux en outre de protéger leurs enfants d'un insupportable trauma²². S'ils ont continué à évoquer la tragédie de cette période et les souffrances endurées, ils l'ont fait entre eux, dans le cadre des amicales d'anciens déportés ou des relations interpersonnelles très fortes qui s'étaient nouées dans les camps et qui ont perduré au fil du temps, à l'instar du lien indestructible qui a uni jusqu'à leur mort Simone Veil et Marceline Loridan-Ivens, « les filles de Birkenau » « amies pour la vie²³ ». ESTHER SENOT-DZIK n'a pas pu parler avec son mari, qui souhaitait l'épargner, et elle a seulement répondu aux questions que lui ont posées deux de ses trois fils ; en revanche, elle n'a cessé de se remémorer les souvenirs du camp avec sa camarade de détention, Marie Tuchszerer.

Largement fondé sur l'audition de victimes, le procès Eichmann, en 1961, a transformé le statut du témoin²⁴ dont l'apport a été considéré désormais comme essentiel – pour ce que l'on a commencé petit à petit à appeler le « devoir de mémoire²⁵ » et également pour appuyer sur des cas concrets les connaissances de la « grande histoire ». Si des

malentendus, voire des tensions ont pu apparaître parfois entre historiens et témoins, la crainte d'une éventuelle « concurrence » s'est peu à peu muée en conscience d'une complémentarité bénéfique. Parmi ceux qui s'étaient résolus à se taire, beaucoup se sont à nouveau exprimés, d'autant plus que les allégations des négationnistes²⁶ à partir du milieu des années 1970 leur faisaient craindre non seulement l'oubli, mais aussi la falsification de l'histoire des années sombres. Beaucoup de rescapés ont donc décidé de témoigner, face à des jeunes en particulier – même s'il est fort, l'impact émotionnel est moins traumatisant que celui que subiraient leurs enfants ou petits-enfants. ESTHER SENOT-DZIK, JACQUES CAEN, PAUL GROMB continuent à prendre régulièrement la parole. Il en était de même pour ALBERT BIGIELMAN, WERNER SALMON, PAUL NIEDERMANN, qui ont également publié ouvrages ou articles autobiographiques.

Mais ils évoquent assez rarement les « confiscations » et pillages de biens matériels subis, comme s'il s'agissait de sujets trop triviaux par rapport aux drames vécus, peut-être aussi par crainte de voir réactiver le stéréotype de la collusion entre les Juifs et l'argent, « rapprochement nauséux²⁷ » si profondément ancré dans les mentalités. Dans les témoignages publiés dans ce volume, la question des spoliations est imbriquée dans le contexte de la persécution.

Scandant les points essentiels de ces témoignages, des mises en contexte historique apparaissent avec une typographie différente. Nulle hiérarchie entre ces deux approches, entre ces deux formes d'écriture, mais bien plutôt une complémentarité et un accompagnement, comme un dialogue entre l'histoire générale – « l'Histoire avec sa grande hache », selon l'expression de Georges Perec – et la vie personnelle de ces témoins et de leurs proches, dans une interaction parfois complexe, toujours féconde. Situer les événements familiaux dans une chronologie, les mettre en perspective, permet aux requérants de mieux les comprendre et de reconstituer un puzzle dont ils peinaient jusqu'alors à retrouver de nombreuses pièces ; les « petits faits vrais » – pour reprendre l'expression stendhalienne – parfois anecdotiques, « *infra-ordinaires*²⁸ », relatés suggèrent à l'historien de « récupérer le possible qui n'a pas été réalisé, les ambiguïtés propres à chaque situation historique, les contradictions que l'historien est tenté de négliger dans son effort de rationalisation. [...] Ces sources l'incitent à résister à l'illusion de l'histoire comme enchaînement harmonieux et nécessaire, à l'illusion rétrospective de nécessité²⁹. »

Bien sûr, on connaît l'influence du lieu et du milieu d'origine, de l'existence ou non d'un réseau de sociabilité en France, de la maîtrise de la langue, du niveau financier dans la mise en œuvre et la réussite des stratégies de survie des familles juives.

« Insérer les hommes et les femmes au sein de réseaux d'interconnaissance et de groupes d'appartenances, renseigner leurs trajectoires biographiques, rappeler les moyens dont ils disposent, restituer ce qu'ils pouvaient savoir en un lieu et à un moment précis, puis tenir ensemble ces différents aspects permet de construire l'espace des possibilités et des contraintes. [...] Il ne s'agit pas de prétendre donner les causes des décisions prises, mais de considérer celles-ci en contextes, à la fois familiaux, sociaux, temporels et locaux. La démarche n'a rien de trivial : mettre en lumière les espaces des possibles, c'est éclairer comment des actes et des comportements, même en situation extrême, ne résultent pas uniquement du seul jeu de l'individu dans un face-à-face de soi à soi³⁰. »

Cependant, des personnes de même origine et de même statut social n'optent pas toujours pour des positions semblables devant le danger, comme le montre l'exemple des frères BERCOFF et de leurs épouses respectives.

La part du hasard n'est pas à négliger non plus et n'obère nullement la nécessaire rigueur historique. Ainsi, la décision de recourir à un passeur pour franchir clandestinement la ligne de démarcation ou la frontière suisse se fonde bien souvent sur une conjoncture – un contact, une rencontre... – porteuse d'aléas et qui peut, selon les cas, être synonyme de sauvetage ou de tragédie.

Se faire recenser ou non ? Se cacher – pour aller où – ? Tenter de passer en zone non occupée ? « Planquer » ses enfants ? Essayer de contracter avec un confrère bienveillant une vente fictive de son atelier ou de son entreprise ? Mettre son mobilier à l'abri dans un garde-meubles, ses bijoux dans un coffre ? Ces décisions n'ont pas toujours pu être prises de manière raisonnée, les récits de vie en attestent et il faut les prendre en compte.

Les requérants dont le récit de vie figure dans ce volume évoquent non seulement la guerre et l'Occupation, ainsi que l'immédiat après-guerre, mais ils relatent aussi l'histoire de leur famille dans le temps long – sur plusieurs siècles parfois. Il a semblé nécessaire d'une part de combler un tant soit peu les béances de la mémoire familiale et également de ne pas cantonner les témoins et leurs ascendants à une histoire qui ne serait que victimaire ; car même si les stigmatisations, les expulsions, les persécutions ont jalonné le passé, il faut se garder de développer une « vision lacrymale » de l'histoire des Juifs, selon l'expression de l'historien Salo Baron³¹. Au cours des siècles, et même dans des contextes souvent très difficiles, les Juifs ont développé une riche culture, participé activement au dynamisme économique, pris part à des mouvements sociaux et politiques. On en trouve des mentions explicites dans les récits de plusieurs de nos témoins, dont les parents ou grands-parents ne furent sans doute pas des leaders mais apparaissent indubitablement comme des acteurs de leur histoire.

Ainsi s'opère un « changement d'échelle³² » pour étudier « l'histoire par en bas » (*history from below*) initiée par le Britannique Edward P. Thompson dès les années 1960³³.

Le choix des témoignages ici publiés n'obéit pas strictement aux règles méthodologiques d'un échantillonnage « représentatif et fiable » du corpus³⁴. Il n'en est pas pour autant complètement aléatoire. Nous avons tenté de retenir des récits de vie qui rendent compte de la grande diversité des Juifs en France à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, différant par l'origine géographique et socioculturelle des familles, par leur date d'arrivée en France – de la plus ancienne à la plus récente –, par le lieu et la nature de la spoliation subie, par la place du témoin – victime directe, enfant ou petit-enfant, ayant droit plus lointain. Nous nous devons de signaler que nous n'avons pas inclus de familles spoliées en Alsace-Moselle annexée ni en Tunisie, car la spécificité de ces histoires aurait nécessité des textes plus longs et plus diversifiés. Nous n'avons pas retenu non plus de grands collectionneurs d'œuvres d'art dont l'histoire pendant les années sombres fait depuis quelques années l'objet de nombreuses recherches et publications.

Dans plusieurs cas – MICHEL ET GUILLAUME DREYFUS, Arnaud Nemet pour BELLA ARIEL –, des requérants qui avaient eux-mêmes mené des recherches ont participé directement à la

rédaction des passages concernant leur histoire familiale. Philip Hesske nous a indiqué des documents relatifs au couple SILBERKRINE qu'il avait découverts dans différents fonds ; Myriam Bloch Belizario et Barbara Bloch nous ont confié en particulier les lettres que leur grand-mère MATHILDE LÉVY avait écrites à Drancy ; SYLVIE HARBURGER nous a facilité l'accès à des archives familiales ; PAUL GROMB et les enfants d'EZER NAJMAN également. ESTHER SENOT et Olivier Dzik nous ont aidée à éclaircir des points demeurés obscurs sur le destin de certains membres de la famille. Avec tous, s'est instauré un dialogue régulier, pendant des mois. La version définitive du texte leur a été soumise.

Quelques points avaient été précisés d'emblée : aucun montant indemnitaire ne serait indiqué, ni aucun schéma de partage ou don éventuel fait à une tierce personne ou à une institution ; aucune mention du nom du magistrat rapporteur en charge du dossier ne serait précisée, ni la composition de la formation – restreinte ou plénière – ayant examiné la requête ; aucun différend familial éventuel ne serait évoqué, sauf s'il faisait sens pour le sujet traité : ainsi ALBERT BIGIELMAN, déporté à Bergen-Belsen avec sa mère pendant plus d'un an, a-t-il noué avec elle une relation fusionnelle dont son frère Henri, de six ans plus jeune et caché chez un oncle et une tante dans le Limousin pendant toute l'Occupation, a longtemps eu le sentiment d'être exclu.

Le corpus initialement retenu était un peu plus vaste que celui qui figure dans ce volume, mais il y a eu quatre rétractations.

Deux se sont produites après les premiers entretiens, avant même d'entamer la phase de la rédaction.

Thérèse M.³⁵, née en 1938 à Paris, a été cachée dans une ferme en Bourgogne entre le printemps 1942 et l'été 1945, date à laquelle sa mère est revenue de déportation à laquelle son mari n'avait pas survécu. La petite fille ne l'a pas reconnue et même si elle est allée vivre avec elle, leurs relations ont toujours été compliquées : Thérèse avait été heureuse dans sa famille d'accueil et elle avait été choyée par sa « mère adoptive », qui n'avait pas d'enfant biologique et espérait secrètement pouvoir l'adopter après la guerre. Thérèse a gardé des relations très étroites avec cette femme qu'elle a aimée profondément tout en éprouvant par rapport à sa mère biologique un sentiment de culpabilité qu'elle n'a jamais vraiment surmonté. « Jusqu'à la mort de mes deux mères, j'ai été écartelée », nous a-t-elle déclaré pour expliquer qu'en fin de compte le récit de vie que nous sollicitons lui semblait trop difficile à retracer. « Je ne veux surtout pas être injuste. » Son père avait un atelier de cordonnerie et une petite boutique dans laquelle, comme souvent à l'époque, il vendait aussi des chaussures. La famille vivait dans un appartement modeste juste au-dessus. Tout a disparu. Thérèse, qui avait une vingtaine d'années au moment de la promulgation de la BRÜG*, se souvient d'avoir aidé sa mère à remplir un dossier de demande d'indemnisation « aux Allemands », les archivistes de la CIVS ont retrouvé ces documents, mais Thérèse n'a même pas voulu y jeter un coup d'œil : « C'est sans importance. » Alors que nous lui demandions ce qu'elle pensait de la nouvelle politique de « réparation » initiée en France depuis le milieu des années 1990, elle a eu cette réponse :

« Finalement, ça m'est complètement égal. Ce sont mes filles qui m'ont poussée à déposer une demande devant la CIVS. De toute façon, on ne peut rien rattraper, on ne peut rien reconstruire. »

Alain G. est né en 1950. Ses deux parents ont survécu à la déportation mais ils ont perdu à Auschwitz-Birkenau leur conjoint et leurs enfants (deux en ce qui concerne son père, un petit garçon s'agissant de sa mère). Alain est le seul issu de leur union et, dit-il, il a toujours eu le sentiment d'être « l'enfant de remplacement », celui qui doit se montrer « digne » de ses aînés disparus : tenue irréprochable, excellence des résultats scolaires. Le fait que la « nouvelle » famille ait pu se reloger dans l'appartement de son père aggravait encore la souffrance de l'enfant puis de l'adolescent :

« Évidemment, ce n'était pas le même mobilier mais quand même... il me semblait les voir partout, ces enfants dont j'avais en quelque sorte pris la place. Car finalement, il faut voir les choses en face : je n'étais en vie que parce qu'ils étaient morts. »

Au moment du dépôt de sa requête devant la CIVS, ses parents étaient décédés mais il avait encore des oncles et des tantes – biologiques ou non – qui lui avaient toujours manifesté beaucoup d'affection et qu'il « ne voulait surtout pas peiner ».

Insister auprès de ces deux personnes encore douloureusement meurtries nous aurait paru indécent.

Deux autres requérantes ont finalement décidé de ne pas autoriser la publication de leur récit familial après en avoir relu la transcription.

Ruth S. est issue d'une grande famille d'industriels juifs allemands, réfugiés en France à partir de 1934. Deux points l'ont contrariée dans le texte que nous lui avons soumis après en avoir longuement discuté : celui-ci ne rendait pas assez justice au statut de sa famille, qui avait en effet joué un rôle très important dans l'économie et dans la société allemandes de l'entre-deux-guerres – mais il ne nous paraissait pas justifié d'entrer dans tous les détails comme elle le souhaitait ; et surtout, elle considérait que le texte était trop critique envers la France : « Vichy ou pas Vichy, c'est quand même la France qui nous a accueillis et sauvés. » D'un commun accord, nous avons décidé de renoncer à la publication de ce récit.

Originaires d'Istanbul, les parents d'Allégra B. habitaient à Marseille où ils tenaient un petit restaurant : « C'était plutôt une cantine, avec quatre ou cinq tables, où l'on servait ce qu'on appellerait aujourd'hui des repas ouvriers. » Leurs six enfants étaient scolarisés à l'école publique et plutôt bien acculturés, même si à la maison on continuait à parler le judéo-espagnol. À la fin du mois de janvier 1943, la famille a été victime de la rafle du Vieux-Port mais a finalement échappé à la déportation. Cependant, les lendemains de la guerre ont été synonymes de misère et de désespérance. Il a été impossible de retrouver un appartement à peu près correct, ni de rouvrir un restaurant. Le père d'Allégra est devenu ouvrier d'usine et s'est senti déclassé. Sa mère, dont plusieurs membres de la famille avaient été assassinés dans les camps nazis, a sombré dans une profonde dépression qu'elle n'a jamais réussi à surmonter. Les frères et sœurs aînés ont quitté la maison et se sont dispersés dans plusieurs régions, « la famille s'est disloquée ». En relisant le récit familial qui avait été rédigé, en accord avec elle pourtant et sans qu'aucune information intime n'y figure, elle a craint de mécontenter des membres de la fratrie « auxquels elle n'avait pas demandé leur avis » ; cependant, elle n'a pas souhaité les contacter pour solliciter leur accord, mais elle a tenu à garder une copie du récit familial, « au cas où »...

Deux personnes qui vivent en France ont également été victimes de la Shoah. Elles ont été requérantes qui étaient aux mêmes lieux des rencontres et des échanges.

Si témoigner d'événements extrêmes peut « aider à réapprendre à vivre ³⁶ », cette démarche peut être aussi porteuse de telles souffrances qu'elle se révèle impossible. On ne peut que l'accepter, et même le comprendre.

Dans l'immense majorité des cas, les requérants et leur famille nous ont accordé leur pleine confiance et nous ont constamment encouragée. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Des thématiques centrales avaient été prévues lors de la conception de ce volume, d'autres ont émergé – de manière récurrente ou singulière – au fil des entretiens.

Les souvenirs du pays d'origine de la famille, directs ou indirects, sont souvent flous. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la Pologne, d'où les immigrés juifs sont partis dans l'entre-deux-guerres sans esprit de retour, soucieux d'échapper à la fois à la misère et à l'antisémitisme ³⁷. Certains, même parmi ceux nés en Pologne et arrivés en France alors qu'ils étaient enfants, paraissent ne pas savoir grand-chose. « Un petit village situé pas très loin de Varsovie », « un bled que personne ne connaît »... autant d'expressions qui désignent fréquemment le lieu d'origine même lorsqu'il s'agit d'une bourgade d'une relative importance. La plupart n'ont pas souhaité y retourner, fût-ce pour une courte visite, y compris parmi ceux qui – à partir des années 1980 surtout – se sont finalement résolus à se rendre à Auschwitz-Birkenau, souvent le temps d'une journée dans le cadre d'un « voyage de mémoire ». Quant à ceux, minoritaires, qui ont poussé plus avant et qui, parfois sous la pression de leurs enfants ou petits-enfants qui les ont accompagnés dans certains cas, sont allés sur leur lieu de naissance, ils ont été profondément déçus de ne pas retrouver trace de la maison familiale, même quand ils en connaissaient l'adresse, et bouleversés devant l'état de la plupart des cimetières juifs, laissés à l'abandon. De la Pologne, il leur reste parfois une photo jaunie – comme celle du grand-père d'EZER NAJMAN – et la connaissance, au moins orale, de la langue yiddish, ainsi que quelques traditions culinaires.

Le cas de la famille GLUCK est différent. RACHEL GLUCK se souvient avec beaucoup de plaisir de son voyage en Transylvanie où son mari Léopold l'emmena juste après leur mariage pour la présenter à sa famille, et elle évoque avec ravissement la beauté de Budapest. Il demeure pourtant des points d'interrogation sur l'histoire familiale de l'avant-guerre : pourquoi les quatre fils ont-ils immigré en France – les études de médecine dont l'accès leur était facilité en tant que citoyens roumains constituent-elles la seule explication ? – alors que les quatre filles sont restées à Oradea : parce qu'elles étaient déjà mariées avec des époux installés dans une vie professionnelle et sociale ? parce qu'elles ne voulaient pas quitter leurs parents relativement âgés ? Au lendemain de la guerre, le Dr LÉOPOLD GLUCK est allé à Tiganesti-de-Cris pour faire édifier une stèle en hommage à ses proches disparus, mais il n'a pas réitéré ce voyage, que son fils et ses petits-enfants ont entrepris à leur tour en 2016.

Le rapport à la France revient comme un véritable leitmotiv, avec des variables selon la date d'implantation de la famille mais également de nombreux points communs. Le patriotisme fervent des ascendants de MICHEL ET GUILLAUME DREYFUS, « israélites » confiants dans le pays qui le premier a émancipé les Juifs dans la droite ligne de la Révolution de 1789 – malgré le douloureux souvenir de l'affaire Dreyfus – trouve un écho dans les milieux juifs immigrés

où l'on célèbre le pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, terre d'accueil historique pour les proscrits. À l'aube des deux guerres mondiales, les Juifs de nationalité française ont été mobilisés comme leurs concitoyens, tandis que les Juifs étrangers ont été nombreux à se porter volontaires pour défendre la patrie qu'ils s'étaient choisie – tels le Dr LÉOPOLD GLUCK ou le père d'ALBERT BIGIELMAN. Les uns comme les autres n'avaient aucun doute : la France les protégerait. Cette illusion a perduré parfois jusque dans le camp de Drancy, voire jusqu'à l'embarquement dans les convois de déportation « vers l'Est ».

Comment nos témoins regurent-ils après-guerre la version officielle d'une France unanimement résistante alors même qu'elle était réfutée par leur propre expérience ? Quand prirent-ils clairement conscience du rôle de Vichy ? Sur quelle(s) base(s) – expérience familiale ? analyses historiques ? Comment réagirent-ils alors – par le silence, afin de ne pas rompre le consensus national ? par une sourde révolte ? par le sentiment amer de voir leur histoire travestie ? Comment ces hommes et ces femmes ont-ils ressenti la nouvelle politique publique de « réparation » à partir de la deuxième moitié des années 1990 ? Celle-ci a-t-elle infléchi leur rapport à la France ? Au-delà de l'aspect financier, quelle valeur symbolique attachent-ils à l'action de la CIVS ? Peut-on parler de « réconciliation mémorielle » ? Autant de questions abordées dans les entretiens, qui ont reçu des réponses plurielles.

Il faut relever la gratitude exprimée unanimement envers celles et ceux qui, fidèles à la tradition française d'accueil et de solidarité, soutinrent de diverses manières les Juifs persécutés : les instituteurs, « Hussards noirs de la République » selon l'expression de Charles Péguy, qui œuvrèrent à l'intégration des enfants d'immigrés au sein de la société et/ou qui exprimèrent leur sympathie envers les petits porteurs de l'étoile jaune à partir de juin 1942 – ALBERT BIGIELMAN éprouve encore une vive reconnaissance vis-à-vis de son instituteur qui lui proposa de retirer la sienne pour pouvoir aller au cinéma avec les autres élèves de sa classe ; les Justes, officiellement reconnus comme tels ou non, qui donnèrent leurs papiers d'identité à des Juifs pourchassés – comme le copain d'EZER NAJMAN lui disant : « Tu en as plus besoin que moi » –, les guidèrent pour franchir clandestinement la ligne de démarcation – dans le cas de JACQUES CAEN et de son frère –, ouvrirent leur porte à des familles pourchassées – la FAMILLE GROMB fut hébergée par une famille d'agriculteurs dans un petit village de Corrèze, des Nyonsais acceptèrent de cacher WERNER SALMON, ses parents et sa sœur pendant plusieurs semaines – ou accueillirent chez eux un enfant resté seul après l'arrestation de ses parents – telle la concierge de l'immeuble où vivait la belle-sœur d'ESTHER SENOT-DZIK... RACHEL-MARCELLE GLUCK évoque avec reconnaissance les voisins creusois qui jamais ne dénoncèrent cette famille juive, pourtant nombreuse, qui s'était réfugiée à Saint-Léger-le-Guérétois. On relève que beaucoup de nos témoins et de leurs proches participèrent, sous diverses formes, à des mouvements de Résistance.

Les souvenirs familiaux d'enfance et de jeunesse, avant la Catastrophe, sont longuement évoqués, souvent teintés du regret attendri d'une sorte de paradis perdu, malgré toutes les difficultés matérielles et la peur croissante au cours de ces années.

« Pour chacun de ceux qui vécurent enfants cette période, écrit Saul Friedländer, il y a quelque part, dans leurs souvenirs, une infranchissable ligne de clivage : ce qui est en deçà, proche de notre temps, reste sombre, et ce qui est au-delà garde l'intense clarté d'une aube heureuse [...]. Reste, quand le regard se porte au-delà de la ligne, une incoercible nostalgie³⁸. »

D'où l'extrême importance des rares « objets transmissionnels »³⁹ – objets de transfert, catalyseurs de souvenirs – qui ont pu être sauvés. Photographies, lettres, objets du quotidien... autant de reliques précieuses. Chaque dimanche, PAUL NIEDERMANN déjeunait dans la vaisselle de sa mère et il considérait comme « sacrée » la dernière photographie de celle-ci prise au camp de Rivesaltes qu'il avait récupérée presque par hasard ; la famille de BELLA ARIEL a toujours son parapluie sur le manche duquel figurent ses initiales ; comme ALTA GROMB l'avait fait pour les lettres et les photographies de ses fils assassinés, les ZAMOR ont conservé pieusement la valise contenant des papiers et des effets personnels de leurs oncle, tante et cousins exterminés, qui leur a été envoyée jusqu'à Constantine ; ALBERT BIGIELMAN ne pouvait se résoudre à se séparer de la petite pochette en tissu qui avait contenu l'alliance de sa mère... Une collection de timbres « confisquée », un violon d'étude volé, une poupée jamais retrouvée sont rappelés comme autant de pertes douloureuses, bien au-delà de leur valeur financière souvent dérisoire. Quand il ne reste plus rien, le manque est cruel : les SŒURS POHORYLES, orphelines après la déportation de leurs parents, déplorent douloureusement que les nouveaux locataires de l'appartement familial ne les aient pas laissées y pénétrer, fût-ce pour un court moment, alors qu'elles apercevaient derrière la porte entrouverte plusieurs bibelots sans valeur qu'elles auraient tant aimé revoir ; et EZER NAJMAN, qui avait trouvé bien encombrante l'horloge emportée par sa mère depuis la Pologne, en train, regrette profondément la disparition de ce vestige du « monde d'avant le monde d'avant ».

Les spoliations, qui sont le point de départ de notre travail, ne sont pas toujours évoquées de manière très précise, ne serait-ce que les principaux intéressés n'étaient plus là au moment du pillage. L'« Action Meubles » ne visait *a priori* que les logements laissés vacants après le départ de leurs occupants légitimes, qu'ils aient pu trouver un lieu de refuge ou qu'ils aient été arrêtés et déportés. En revanche, même ceux qui étaient enfants pendant l'Occupation se souviennent de l'administrateur provisoire et des réactions de leurs parents face à cette « tutelle » : humiliation, colère, angoisse bien souvent. Lorsque confiscations et pillages sont relatés, c'est parce qu'ils ont encore aggravé la menace : après le départ du premier convoi de déportation le 27 mars 1942, le Dr LÉOPOLD GLUCK part avec sa famille en Creuse, où il est bientôt arrêté faute d'avoir une autorisation officielle de changement de résidence ; les meubles de son appartement de Vanves disparaissent ainsi que tout le contenu de son cabinet médical. Au lendemain de la rafle du Vél' d'Hiv', au cours de laquelle ses parents et son petit frère ont été arrêtés, ESTHER SENOT-DZIK retourne à l'appartement familial dans lequel elle ne peut pas pénétrer, des scellés ayant été apposés sur la porte ; elle est seule, elle a 14 ans.

Les lendemains de la guerre occupent une place importante dans les témoignages recueillis. Enfants sans parents, parents sans enfants... un effondrement affectif aggravé par de très lourdes difficultés matérielles qu'il a fallu surmonter vaille que vaille. L'impossibilité de poursuivre des études, l'obligation d'entrer en apprentissage et de trouver rapidement un emploi ont été ressenties comme autant de frustrations et plusieurs de nos témoins ont tenu à suivre des cours à l'université une fois arrivés à l'âge de la retraite. Sans surprise, ils ont souvent privilégié des enseignements d'histoire contemporaine, plus particulièrement autour de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah.

Beaucoup ont tenu à transmettre à leurs descendants l'histoire familiale⁴⁰, que nous les avons aidés dans certains cas à mieux reconstituer. Car leur processus de reconstruction s'est aussi solidement appuyé sur la nouvelle famille qu'ils ont fondée – conjoint, enfants, petits-enfants, « ma plus grande réussite », « douce revanche ». Il n'est pas rare que de jeunes adultes de 20 ou 30 ans accompagnent leurs grands-parents devant la CIVS. Ainsi assiste-t-on à un « passage de témoin⁴¹ » intergénérationnel indispensable alors que les survivants de la période tendent à disparaître.

Tel est l'objectif de ce livre : par le croisement des approches témoin/historien, par la complémentarité et le dialogue entre victimes directes et jeunes générations, participer modestement à la lutte contre l'oubli et la falsification, dans une France qui assume enfin son passé... et ses responsabilités.

Anne Grynberg

Un autre titre à paraître retracera l'histoire administrative et politique de la CIVS et analysera les facteurs de continuité et les spécificités que celle-ci présente en matière de politique française de « réparations ».

Notes

- 1 Ce discours peut être entendu et regardé sur le site de l'INA : ina.fr
- 2 Cf. *To Overcome a Past : Vichy France and the Historians, A Symposium in Honor of Robert O. Paxton*, Mission française, Columbia University, 26-27 septembre 1997 ; Sarah Fishmann et al., *La France sous Vichy. Autour de Robert Paxton*, Bruxelles/Paris, Complexe/IHTP, 2004.
- 3 Robert Aron, *Histoire de Vichy, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1954.
- 4 Outre les travaux de Henry Rousso, cf. Floriane Schneider, *Sboab. Dans l'atelier de la mémoire, 1987-2012*, Paris, Le Bord de l'eau, 2013.
- 5 Texte intégral consultable en ligne sur vieu-publicque.fr
- 6 Cf. Alya Aglan, Michel Margairaz, Philippe Verheyde (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2003.
- 7 Cf. Noël Chahid-Nourai (dir.), « Rapport définitif établi par le Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris avec le concours de son groupe d'experts », Paris, octobre 2000.
- 8 Voir en particulier les travaux de Jean-Marie Guillon, Renée Dray-Bensouan, Laurent Douzou, Tal Bruttman, Michaël Iancu...
- 9 Tels Philippe Verheyde sur les grandes entreprises, Claire Andrieu et Jean-Marc Dreyfus sur les banques, Florent Lebot sur l'industrie du cuir... Voir aussi l'ouvrage de J.-M. Dreyfus et Sarah Gensburger sur les camps satellites de Drancy où avait lieu le tri des « biens juifs » spoliés : *Des camps dans Paris. Austerlitz, Lévitane, Bassano*, Paris, Fayard, 2003.
- 10 Cf. Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, rapport général, Paris, La Documentation française, 2000, p. 163-164.
- 11 Cf. A. Grynberg, « Après plus de soixante ans... Activités et bilan provisoire de la CIVS (1999-2019) », numéro spécial de *Perspectives* (Université hébraïque de Jérusalem), « Revisiting Vichy », 2021, p. 148-181.
- 12 Cf. le site civs.gouv.fr
- 13 « Aryaniser » : néologisme de la propagande nazie signifiant faire passer entre des mains « aryennes » les « biens juifs » confisqués et pillés. Voir le récit de vie relatif à ANNA ET BORIS SILBERKRINE, note 29.
- 14 La loi BRüG (*Bundesrückerstattungsgesetz*), adoptée par la RFA le 17 juillet 1957, prévoit l'indemnisation des « victimes de spoliations pour des raisons raciales, religieuses ou politiques quand les biens confisqués sont devenus la propriété de l'État allemand ». Cf. Annette Wieviorka et Floriane Azoulay, *Le Pillage des appartements et son indemnisation*, rapport de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, Paris, La Documentation française, 2000, p. 51 sq.
- 15 Cette collecte de témoignages – 98 au total – a été menée au fil des années par les membres du Comité d'histoire auprès de la CIVS. Y ont participé avec moi Johanna Linsler, Ariel Danan et, pendant quelques mois, Sarah Gensburger.
- 16 Cf. Esther Senot et Isabelle Ernot, *La Petite Fille du passage Ronce*, Paris, Grasset, 2021, p. 165.
- 17 Outre la collecte de témoignages et de documents d'archives, on peut citer parmi les activités et travaux du Comité d'histoire : la publication en 2009 d'un numéro spécial des *Cahiers du judaïsme* (n° 27) : « Spoliations, nouvelles recherches » ; la coordination, le 14 avril 2013, dans le cadre de l'exposition « La spoliation des Juifs : une politique d'État (1940-1944) » présentée au Mémorial de la Shoah, d'une journée d'étude « Restitutions des "biens juifs" spoliés, indemnisations, "réparation(s)" » ; l'organisation d'un atelier de recherche international « *The Politics of Repair : Restitution and Reparations in the Wake of the Holocaust* » qui s'est tenu à l'United States Holocaust Memorial Museum, à Washington, en juillet-août 2013 et dont les actes ont été publiés dans *YOD* (n° 21, 2018) ; la publication de l'ouvrage en édition bilingue français-allemand, *L'Irréparable. Itinéraires d'artistes et d'amateurs d'art juifs, réfugiés du « Troisième Reich »*, recueil de récits de vie d'artistes juifs d'Allemagne et d'Autriche réfugiés en France à partir de 1933, spoliés et persécutés dans l'un et l'autre pays – codirigé par A. Grynberg et J. Linsler et mené en collaboration avec l'Office allemand de recherche sur les biens culturels spoliés (*Koordinierungsstelle für Kulturgutverluste*), Magdebourg, 2012.
- 18 Paris, Autrement, 2006.

- 19 Cf. Paul-André Rosental, « Généalogies mentales à l'épreuve de la Shoah. La distribution du silence comme source de l'histoire familiale », in Claire Zalc *et al.* (dir.), « Pour une micro-histoire de la Shoah », *Le Genre humain*, n° 52, 2012, p. 19-34.
- 20 Cf. Annette Wiewiorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, rééd. Fayard, 2013. Je me permets de renvoyer également le lecteur à mon article, « 1945. Le retour des déportés survivants », in Pierre Savy et Audrey Kichelewski (dir.), *Histoire des Juifs : Un voyage en 80 dates de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2020, p. 443-451.
- 21 Cf. Simon Perego, *Pleurons-les. Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)*, Paris, Champ Vallon, 2020.
- 22 Cf. Sam Braun, *Personne ne m'aurait cru, alors je me suis tu*, Paris, Magnard, 2008. Voir aussi Ruth Klüger, *Refus de témoigner*, Paris, Viviane Hamy, 2010.
- 23 Cf. Simone Veil, *Une vie*, Paris, Le Livre de poche, 2009 ; *id.*, *L'Aube à Birkenau*, Paris, Les Arènes, 2019 ; Marceline Loridan-Ivens, *Ma vie balagan*, Paris, Robert Laffont, 2008 ; *C'était génial de vivre*, Paris, Les Arènes, 2021.
- 24 Cf. entre autres Annette Wiewiorka, *L'Ère du témoin*, Paris, Fayard, rééd. 2013.
- 25 Cf. Sébastien Ledoux, *Le Devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2021.
- 26 Cf. notamment Valérie Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Le Seuil, 2001 ; Stéphanie Courouble Share, *Les Idées fausses ne meurent jamais. Le négationnisme, histoire d'un réseau international*, Paris, Le Bord de l'eau, 2021.
- 27 L'expression est d'Annette Lévy-Willard, *Libération*, 23 février 2006. Son article porte sur l'assassinat d'Ilan Halimi, que ses meurtriers pensaient très riche « puisqu'il était juif »...
- 28 Cf. Georges Perec, *L'Infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1989 ; Philippe Artières, *Miettes. Éléments pour une histoire infra-ordinaire de l'année 1980*, Paris, Verticales, 2016.
- 29 Cf. Dominique Aron-Schnapper et Danièle Hanet, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, n° 19-2, 1978, p. 261-275 ; *id.*, *Histoire orale ou archives orales ?*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 1992.
- 30 Tal Bruttman, Ivan Ermakoff, Nicolas Mariot et Claire Zalc, « Changer d'échelle pour renouveler l'histoire de la Shoah », in C. Zalc *et al.* (dir.), *Pour une microhistoire de la Shoah*, *op. cit.*, p. 11-15.
- 31 Originaire de Tarnow en Galicie, éminent spécialiste de l'histoire juive au xx^e siècle, Salo W. Baron (1895-1989) fut professeur à l'université Columbia de New York entre 1929 et 1963, date de son départ en retraite. Cf., entre autres, Pierre Birnbaum, « Salo Baron, la goldene medine et le refus de l'histoire lacrymale », in *Les Larmes de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2022, p. 19-56.
- 32 Cf. C. Zalc *et al.*, *Pour une microhistoire de la Shoah*, *op. cit.*, p. 11-18.
- 33 Edward P. Thompson, *The Making of the English Working Class*, Londres, Victor Gollanz, 1963. Cf. « Retour sur l'œuvre d'un grand historien, Edward Palmer Thompson », Les lundis de l'histoire, France Culture, 17 mars 2014.
- 34 Cf. Claire Lemerrier et Claire Zalc, « Face aux sources : corpus et échantillons », in *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, p. 19-33.
- 35 Les prénoms ont été modifiés.
- 36 Cf. Régine Waintrater, *Sortir du génocide. Témoigner pour réapprendre à vivre*, Paris, Payot, 2003. Il existe une abondante littérature sur cette thématique. On peut citer, parmi beaucoup d'autres références, quelques ouvrages publiés en français : Joshua Greene et Shiva Kumar, *Témoigner. Paroles de la Shoah*, Paris, Flammarion, 2000 ; Catherine Coquio (dir.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Paris, L'Atalante, 2004 ; Virginie Linhart, *La Vie d'après*, Paris, Le Seuil, 2012 ; Anny Dayan Rosenman, *Les Alphabets de la Shoah. Survivre, témoigner, écrire*, Paris, CNRS Éditions, 2013 ; Sophie Nahum, *Les Derniers. Rencontres avec des survivants des camps de concentration*, Paris, Alisio, 2020.
- 37 Cf., entre autres, Didier Epelbaum, *Les Enfants de papier : les Juifs de Pologne immigrés en France jusqu'en 1940*, Paris, Grasset, 2002.
- 38 Saul Friedländer, *Quand vient le souvenir...*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 40.

39 Cf. Michel Borzykowski et Ilan Lew, *Objets transmissionnels. Liens familiaux à la Shoab*, Genève, Slatkine, 2019.

40 Cf., outre les travaux de la psychologue clinicienne Nathalie Zajde, Marianne Rubinstein, *Tout le monde n'a pas la chance d'être orphelin*, Paris, Verticales, 2002 ; *id.*, *C'est maintenant du passé*, Paris, Verticales, 2009 ; Dominique Frischer, *Les Enfants du silence et de la reconstruction. La Shoab en partage*, Paris, Grasset, 2008 ; Nathalie Skowronek, *La Shoab de Monsieur Durand*, Paris, Gallimard, 2015.

41 Cf. Claire Zalc, « Passages de témoins », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 139, 2018, p. 2-21.



Les Lévy-Bercoff

Une confiance éperdue
dans la France des Lumières



Myriam Bloch Belizario
et Barbara Bloch en 2022
(Archives familiales)

En 1932, Huguette Renée Lévy, issue d'une vieille famille juive française originaire de Troyes, pupille de la Nation du fait de la mort de son père au cours des combats de la Première Guerre mondiale, épouse à Rouen Émile Bercoff, jeune vétérinaire né à Zikhron Yaacov, l'un des premiers villages juifs créés en Palestine à la fin du XIX^e siècle. Venu poursuivre ses études en France grâce au soutien de l'Alliance israélite universelle, celui-ci s'établit ensuite à Buchy, petite commune de Normandie où leur fille, Michèle, naît en 1933.

Huguette, Émile et Michèle Bercoff ainsi que Mathilde Lévy, la mère d'Huguette, ont été assassinés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau.

Myriam Bloch Belizario et Barbara Bloch, descendantes de la famille Lévy, maintiennent vivant leur souvenir.



Photo de famille prise à l'occasion du mariage de Gaston Lévy
et de Denise (Alice) Loeb, 1901
(Archives familiales)

Les origines géographiques et culturelles de notre famille – directe ou par alliance – sont tellement diverses que l'on pourrait à son propos, sans doute, utiliser le terme de mosaïque – laquelle a généré chez nous une identité aussi complexe que forte.

Notre arrière-grand-mère est née Mathilde Lévy le 4 janvier 1885 à Troyes, ville où l'implantation de Juifs remonte au haut Moyen Âge. Son père, Léopold (1848-1921), était ébéniste et marchand de meubles, cofondateur des Galeries du Mobilier à Troyes ; avec son épouse, Céline née Lévy (1846-1919), il a eu deux autres filles, Hermance et Lucie, et deux fils, Gaston et Henri. Léopold Lévy était en quelque sorte le chef du clan, il se déplaçait de Troyes à Rouen à chaque occasion importante, nous avons vu sa signature sur les actes de naissance de ses trois petits-enfants Robert, Simone et Huguette.

En 1901, Mathilde Lévy a épousé Lucien Isaac Lévy, de cinq ans son aîné, lui-même né à Troyes, fils de Jules (1842- 1904) et de Caroline Lorsch (1848-1910). Outre Lucien, le couple a eu au moins deux autres fils : Maurice et Léo, ainsi qu'une fille, Valentine.



Lucien et Mathilde Lévy en famille sur une plage normande, avec Robert et Huguette, vers 1913
(Archives familiales)

La présence juive à Troyes remonte au moins à la première moitié du XI^e siècle, période au cours de laquelle la communauté compte une petite centaine de personnes dont le nombre ne cesse de croître par la suite, bénéficiant de la protection des comtes de Champagne.

Les Juifs de Troyes sont le plus souvent marchands, agriculteurs ou vigneron ; d'autres sont tailleurs de pierres, fondeurs de monnaie, orfèvres... Sans que cela leur soit formellement imposé, la plupart d'entre eux vivent dans le quartier dit de la Broce-aux-Juifs¹.

La figure la plus illustre est celle du rabbin Shlomo ben Itzhak, dit « Rachi » (1040-1105), lui-même vigneron, éminent commentateur de la Bible et du Talmud, fondateur en 1065 d'une brillante *yeshivah** qui attire des étudiants venus de toute l'Europe².

À partir du XIII^e siècle, l'antijudaïsme frappe la communauté de Troyes comme c'est le cas à travers l'Occident chrétien : en 1288, treize Juifs sont brûlés vifs lors d'un autodafé. Et l'arrêté d'expulsion signé par Philippe le Bel en 1306 est suivi d'effet, contrairement à celui qui l'avait précédé en 1254.

Une communauté juive se reconstitue à Troyes à la fin du XVIII^e siècle et au cours du XIX^e siècle, du fait de l'arrivée de Juifs originaires d'Alsace-Lorraine ou même d'Allemagne : ainsi le père de Mathilde, Léopold Lévy, est-il né à Bar-le-Duc ; son épouse, Caroline, à Montigny-lès-Metz ; Jules Lévy, père de Lucien, à Châlons-en-Champagne ; et sa mère, Caroline Lorsch, à Gelnhausen dans le district de Darmstadt en Hesse (Allemagne)³. Nombre de ces nouveaux arrivants travaillent dans le textile.



Lucien Lévy en uniforme
(Archives familiales)

Mort du poilu Lucien Lévy

Mathilde et Lucien Lévy ont eu trois enfants : Robert (1907-1974), Simone (1910-1912) et Huguette Renée (1912-1943).

Mobilisé à la déclaration de guerre et affecté au 319^e régiment d'infanterie, 22^e compagnie, le soldat de deuxième classe Lucien Lévy est décédé le 5 novembre 1915 à Vitry-le-François⁴ des suites des blessures subies sur le front⁵. Il avait à peine 35 ans.

Profondément marquée par ce deuil survenu moins de trois ans après le décès accidentel, à Troyes, de sa fille Simone âgée de 2 ans, Mathilde Lévy a décidé alors de rester durablement à Rouen où elle a ouvert un magasin de vêtements, Nouveautés en Tous Genres, 165 rue du Gros-Horloge ; elle demeurait à la même adresse avec ses deux enfants, Robert et Huguette Renée.

On ne sait pas précisément à quelle date les époux Lévy se sont établis à Rouen, mais ce fut certainement avant 1907 puisque leur fils, Robert, y a vu le jour comme en témoigne son acte de naissance.

On ignore également les raisons qui ont incité le couple à s'installer dans cette ville. Peut-être a-t-il voulu se rapprocher du frère de Mathilde, Henri Lévy, déjà présent à Rouen où il était marchand de meubles.



**Notre grand-mère Mary Lévy
née Asséo devant le magasin
de vêtements, 165 rue du
Gros-Horloge, à Rouen, 1936
(Archives familiales)**

Une présence juive à Rouen est attestée entre les ^{iv}^e et ^{xiv}^e siècles, jusqu'à l'expulsion de 1306. Puis une communauté se reconstitue timidement sous le règne de Henri II (1547-1559), qui autorise le retour de Juifs. Au ^{xvii}^e siècle, elle accueille des Juifs originaires de Hollande et du Portugal. À partir de la fin du ^{xix}^e siècle, arrivent aussi des Juifs de l'Empire russe et de l'Empire ottoman. Rouen est alors un carrefour commercial actif, relié à Paris par une ligne de chemin de fer⁶.

Au début du ^{xx}^e siècle, la plupart des Juifs de Rouen sont commerçants – certains modestes, d'autres plus aisés –, essentiellement dans la confection. Nombre d'entre eux tiennent des boutiques sur rue ; parmi les artères où ils sont particulièrement visibles – sans qu'aucune obligation leur en soit faite –, on trouve la rue du Gros-Horloge⁷, où travaille et réside Mathilde Lévy.

Le 13 juillet 1939, Robert Lévy prend la direction du commerce de confection de robes, manteaux et lingerie ainsi qu'en témoigne le registre du commerce.

De la Roumanie à la Palestine

👉 C'est à un tout autre univers géographique et culturel qu'appartient la famille Bercoff, originaire de Moldavie roumaine : Galatz (en yiddish, en russe et en allemand ; Galati, en roumain ; Galacz, en polonais) ; et Adjud, situé un peu plus au Nord.

Galatz est un port de la rive gauche du Danube, à moins de deux cents kilomètres au nord-est de Bucarest. C'est d'abord un simple village de pêcheurs, qui se développe considérablement à partir du ^{xvii}e siècle dans le domaine commercial, en particulier pour l'exportation du bois ainsi que pour l'importation de métaux ferreux. Ses activités liées à la pêche prospèrent également et, au milieu du ^{xviii}e siècle, c'est la principale ville portuaire de Moldavie. En 1834, Galatz accède au statut de port franc – ce qui favorise encore son essor. De nombreux marchands ottomans viennent s'y établir ou au moins y commercer.

La présence d'une communauté juive organisée est attestée à partir du milieu du ^{xvi}e siècle⁸. Et ses effectifs s'accroissent sans cesse, en liaison avec le dynamisme économique du port. Des synagogues sont édifiées, des écoles ouvertes, un hôpital et une maison de retraite voient le jour. Une presse juive se développe, qui reflète la diversité idéologique de cette population.

Au ^{xix}e siècle, les Juifs représentent environ 20 % des habitants de la ville. Il s'agit surtout d'artisans et de commerçants, à différents niveaux, ainsi que d'industriels et de banquiers qui participent activement au dynamisme économique de Galatz⁹, suscitant le mécontentement de marchands d'autres origines. Des violences antijuives surviennent de manière récurrente, en particulier au moment de Pâques : des synagogues sont incendiées, des maisons détruites, des personnes brutalement molestées. En 1846, c'est un véritable pogrom qui se déchaîne pendant deux jours et en 1859, à la suite d'une accusation de meurtre rituel d'un enfant chrétien – allégation héritée de l'antijudaïsme chrétien –, la grande synagogue est dévastée, des dizaines de personnes sont tuées et leurs logements pillés. En 1867, plusieurs familles juives sont expulsées sous prétexte de vagabondage et emmenées en bateau jusqu'aux rivages turcs¹⁰. La même mesure est réitérée l'année suivante. Ni la police ni l'armée n'interviennent pour protéger les Juifs, qui ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes et sur le soutien de certains consuls occidentaux et d'hommes d'influence tel Adolphe Crémieux¹¹.

Les persécutions subies par les Juifs de Galatz ne constituent pas un cas isolé en Roumanie, où la situation des Juifs est particulièrement difficile. Persécutions législatives et violences populaires se succèdent.

Le traité adopté à l'issue du congrès de Berlin, conférence diplomatique organisée du 13 juin au 13 juillet 1878, stipule dans son article 44 que :

« En Roumanie, la distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries, dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes seront assurées à tous les ressortissants de l'État roumain aussi bien qu'aux étrangers [...]. Les nationaux de toutes les Puissances, commerçants ou autres, seront traités en Roumanie sans distinction de religion sur le pied d'une parfaite égalité¹². »

Mais l'embellie est de courte durée, car pour des raisons largement économiques, liées notamment à l'expansion des chemins de fer roumains, Bismarck cède aux pressions de la Roumanie : l'article 7 de la nouvelle constitution adoptée en 1879 définit les Juifs comme « des étrangers non soumis à une protection étrangère » et leur permet uniquement des naturalisations individuelles, accordées avec parcimonie¹³.

Nombre de Juifs du pays abandonnent tout espoir en une prochaine émancipation et se tournent vers d'autres options idéologiques, vers le projet de « retour à Sion », en particulier.

❧ Ainsi Leib et Tova Bercoff ont-ils adhéré très tôt au projet pré-sioniste proche de celui des Amants de Sion qui se développait à travers l'Empire russe. On ne peut pas encore parler de sionisme politique (comme pour celui de Theodor Herzl qui visait à établir un État juif), mais il s'agit bien pour eux de quitter la Roumanie et de partir fonder des colonies agricoles juives en Palestine, alors ottomane. Ils ont organisé leur départ, accompagnés de leurs deux jeunes enfants, Moïse et Myriam.

P lusieurs groupes se constituent pour préciser et mettre en œuvre leur participation à cette renaissance nationale juive et à partir de 1873, quelques centaines de familles s'emploient à concrétiser leur projet d'émigration en achetant des terres en Palestine. Des réunions se tiennent, des journaux et des pamphlets circulent clandestinement.

Entre le 30 décembre 1881 et le 1^{er} janvier 1882 – soit seize ans avant le premier congrès sioniste organisé à Bâle par Theodor Herzl –, la conférence de Focsani réunit une centaine de délégués venus des diverses régions de Roumanie afin d'impulser l'émigration juive en Palestine, avec l'objectif d'y cultiver la terre et de « réveiller le sentiment national juif endormi par des siècles de souffrances ». Le siège du comité central est établi à Galatz, à quatre-vingt-cinq kilomètres de Focsani. Le premier départ est fixé après la fête de *Pessah** de 1882 et concernera cent familles – les célibataires n'étant pas admis à cette première étape¹⁴.

Les Bercoff embarquent à bord du *Thétis* où ont pris place 228 immigrants.

En décembre 1882, ils font partie des fondateurs du troisième village juif créé à la fin du XIX^e siècle : Zamarin.

Comme la plupart des autres pionniers de la première *Aliyah**, ils ne sont guère habitués au travail de la terre et souffrent des difficultés d'approvisionnement, de la chaleur et des épidémies. Mais contrairement à beaucoup d'autres, ils ne repartent pas.

L'année suivante, le baron Edmond James de Rothschild, philanthrope fortuné très engagé dans le peuplement juif et l'exploitation agricole de la Palestine¹⁵, commence à s'intéresser à Zamarin et décide d'investir dans son développement. Il fait irriguer les champs, achète des machines agricoles et offre à chaque villageois une somme d'argent pour l'aider à s'installer. Il engage également un ingénieur allemand pour former et conseiller les pionniers. En 1885, Zamarin, renommé Zikhron Yaakov (le «souvenir de Jacob», en hommage au père du baron), compte 380 habitants et se spécialise dans la viticulture¹⁶.

❧ Le 9 juillet 1893, Moïse Bercoff (1874-1940) a épousé à Zikhron Yaacov Rachel Rappaport (1875-1943), une jeune fille née à Galatz au sein d'une famille originaire de Russie¹⁷. Le couple a eu six enfants nés entre 1894 et 1905.

Edmond de Rothschild est proche de l'AIU¹⁸.



Membres de la première *Aliyah* dans les vignes de Zikhron Yaacov
(Musée de la Première Aliyah, Zikhron Yaacov)

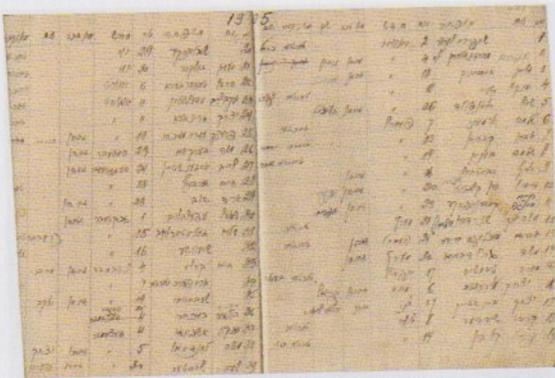
Il était d'usage que les meilleurs élèves des écoles de l'AIU fussent envoyés à Paris, afin de se former à l'École normale israélite orientale (ENIO)¹⁹ pendant trois ou quatre ans, avant de partir enseigner dans l'un des établissements de l'organisation. Les jeunes filles étaient quant à elles hébergées à la pension Isaac, à Auteuil. Esther, Suzanne et Édouard Bercoff sont devenus instituteurs à Beyrouth et à Salé au Maroc²⁰. Quant à l'aîné de la fratrie, Nathan, et au plus jeune, Émile, ils ont décidé de poursuivre des études supérieures à Paris et entrepris tous les deux un cursus de vétérinaire²¹. Et ils se sont installés l'un comme l'autre en milieu rural, Nathan à Formerie, dans l'Oise, et Émile à Buchy, en Seine-Maritime, les deux localités étant distantes d'une trentaine de kilomètres.

Un amour commun de la France

Naturalisé français en 1927, soit l'année même de l'obtention de son diplôme de vétérinaire, Émile Bercoff a épousé à Rouen Huguette Renée Lévy - fille de Mathilde - le 10 mars 1932. Ils avaient pour témoins leurs deux frères respectifs, Nathan Bercoff et Robert Lévy²².

Leur fille Michèle est née le 12 avril 1933, à Buchy²³.

Émile Bercoff, citoyen français, a été mobilisé à la déclaration de guerre. Il a été fait prisonnier puis, libéré, a regagné Buchy et repris son activité de vétérinaire.



Page du registre des naissances
de Zikhron Yaacov, 1905
(Musée de la Première Aliyah)



Émile et Nathan Bercoff
(Archives familiales)

Rouen est occupé par les forces allemandes dans la matinée du dimanche 9 juin 1940. La ville et la zone côtière, proche de la Grande-Bretagne, font rapidement l'objet d'un contrôle très strict.

« La vie quotidienne, faite d'humiliations, de menaces, de sanctions, de prises d'otages, d'exécutions et de nombreuses privations, devient vite très difficile et angoissante²⁴. »

Les destructions matérielles sont également importantes, même si l'incendie qui menaçait la cathédrale de Rouen est finalement circonscrit.

Face à la persécution

Le recensement des Juifs du Grand Rouen – qui regroupe la ville et les vingt communes de la banlieue – est effectué entre le 2 et le 20 octobre 1940. Afin de les fichier avec le maximum de méticulosité, le commissariat central de police ouvre un registre spécial²⁵.

Selon ce document, Mathilde et Robert Lévy, ainsi que l'épouse de celui-ci – Juive d'origine séfarade née Maria Asséo, que tout le monde appelait « Mary » – et leur fille de quelques mois, Brigitte, sont toujours domiciliés 165 rue du Gros Horloge à Rouen²⁶. Une mention manuscrite en bleu signale cependant que la famille réside temporairement à Buchy, chez les Bercoff²⁷.

Cette modification a peut-être été ajoutée à l'issue du deuxième recensement de contrôle ordonné par le Feldkommandant* le 27 décembre 1940. Celui-ci donne pour consigne au préfet de lui indiquer, sous huit jours, le nombre total de Juifs présents dans le département et de les diviser en quatre groupes : les hommes âgés de plus de 65 ans ; les hommes entre 18 et 65 ans ; les femmes de plus de 16 ans ; les enfants des deux sexes âgés de moins de 16 ans²⁸.



**Émile Bercoff
et Huguette Renée Lévy
le jour de leur mariage
(Archives familiales)**



**Michèle Bercoff
(Archives familiales)**

Les Juifs font l'amère expérience de leur mise à l'écart de la société. Les commerces juifs doivent être marqués d'une pancarte jaune permettant de les identifier immédiatement : « *Jüdisches Geschäft* » (entreprise juive).

Le 3 décembre 1941, le magasin de Robert Lévy est « aryanisé » et vendu à un M. Riffard ; il sera finalement radié du registre du commerce ²⁹.

Deux semaines plus tard, le 19 décembre 1941, le commissariat central de Rouen émet à l'attention du Service de la sécurité des avis de recherche concernant Robert et Maria (Mary) Lévy ³⁰ qui, entre-temps, avaient quitté Rouen.

6 Face à la persécution, les membres des deux familles ont adopté une attitude très différente.

Voyant la Gestapo installée au palais de justice, notre grand-mère a pris conscience du danger très tôt et elle a décidé de quitter Rouen au plus vite, menaçant son mari de partir seule avec leur fillette, Brigitte, et sa sœur Ida. Notre grand-père a finalement cédé à cet ultimatum et il a donné sa parole, bien qu'il ne fût pas vraiment convaincu (il n'avait rien fait et n'avait donc rien à se reprocher, disait-il, pourquoi lui en voudrait-on ? Et de rappeler qu'il était pupille de la Nation, orphelin d'un combattant de la Première Guerre mondiale). Ils ont cependant réussi à cacher une partie de la marchandise du magasin dans la cave d'amis non juifs et ont pris la fuite, leur argent cousu dans la poupée de notre mère.

Notre grand-mère a d'abord réussi à obtenir de l'évêché de Monaco des certificats de baptême attestant qu'elle-même, son mari, sa fille, Brigitte, et sa sœur, Ida Asséo, avaient été baptisés le 9 octobre 1942, devenant donc catholiques. Puis elle



Émile Bercoff
en uniforme de l'armée
française, automne 1939
(Archives familiales)

s'est présentée comme chrétienne orthodoxe et elle a obtenu, le 1^{er} décembre 1943, un faux certificat du prêtre de l'église de Sarmasikoy, en Turquie, selon lequel elle avait été « baptisée suivant le rite de l'Église grecque orthodoxe et [que] par conséquent elle appart[enait] à la religion chrétienne ³¹ ». Quelques mois plus tôt, Robert, Mary, Brigitte et Ida avaient pu partir pour Le Chambon-sur-Lignon, village protestant de Haute-Loire qui a accueilli et protégé de nombreux Juifs, avant de s'installer à Nice.

Nathan Bercoff, quant à lui, a argué de son lieu de naissance dans l'Empire ottoman pour se prétendre musulman. L'une de ses cousines au deuxième degré, Odette Tchernovzky - dont les parents, Maxime Tchernovzky qui avait fui la Russie, et Pauline née Rappaport à Zikhron Yaacov, se présentaient comme Russes blancs et ne s'étaient pas fait recenser comme juifs - était graphiste de métier, elle a réussi à modifier en écriture arabe le *yaboud* (qui signifie juif en arabe) en « Islam ». Grâce à ce coup de maître d'Odette - qui deviendra son épouse -, Nathan est parvenu à se procurer de faux papiers au nom de Bercoff, modifiant également son prénom trop connoté. Ayant été toutefois arrêté et conduit devant un juge pour non-présentation au commissariat alors qu'il était considéré comme juif, il a réussi à le faire douter en récitant une prière apprise auprès de ses copains arabes dans son enfance à Zikhron Yaacov...

En revanche, son frère Émile, qui partageait avec son épouse une confiance absolue envers la France, « terre des libertés », est resté dans sa maison de Buchy

RECENSEMENT DES JUIFS

Prière au Service de la Sécurité de
rechercher le nommé.....
qui, en dernier lieu, habitait à Rouen
.....
Préciser, le cas échéant, sa nou-
velle adresse.

Rouen, le 2 DEC. 1941.
Le Commissaire Central,

Calot

RECENSEMENT DES JUIFS

Prière au Service de la Sécurité de
rechercher le NOMMÉ.....
qui, en dernier lieu, habitait à Rouen

*M^{me} Lévy née Asseo Maria
n'habite plus. 155 rue de la grosse Horloge.
Elle a toujours un appartement à cette
adresse mais y vient rarement.
Elle habite actuellement à Buchy
chez sa fille M^{me} Bercoff, dont le mari
est vétérinaire en cette localité.
Rouen le 20 décembre 1941.
Ayan*

Fiches de recensement de Robert et Maria (Mary) Asseo en tant que Juifs.
En réalité, Maria (Mary) Lévy est la belle-sœur de Huguette Bercoff
(AD 76, W2-0730 et 0723)

et a continué à exercer son métier. À un paysan voisin qui lui proposait de le cacher, il a répondu :

« Eh bien, si les Allemands m'arrêtent, je soignerai leurs animaux en attendant la fin de la guerre³². »

Et lorsque les gendarmes sont venus le prévenir la veille de la rafle qu'ils allaient l'arrêter - sous-entendu, « sauvez-vous ! » -, Émile leur a donné sa parole d'honneur qu'il serait prêt au petit matin... Et il les a attendus...

Il nous paraît important de signaler qu'à plusieurs reprises, on a proposé à Mathilde et Huguette de les cacher avec Michèle : leurs amis fidèles, les Nivromont, le curé, les Laisné, des paysans bienveillants de Buchy. Toute cette famille inspirait la sympathie et Émile était très apprécié en tant que vétérinaire.

Deux attentats commis contre des militaires allemands - l'un rue de Sotteville à Rouen et l'autre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf - vont servir de prétexte pour activer la répression antijuive, alors même qu'une grande rafle est prévue au moins depuis la visite de Theodor Dannecker³³ à Rouen au mois de janvier³⁴.

Une première rafle de Juifs est organisée le 6 mai 1942 dans le Grand Rouen ainsi qu'à Elbeuf et dans les environs. En début de soirée, 85 gendarmes et gardiens de la paix sont regroupés à l'hôtel de ville et reçoivent des autorités allemandes les consignes confidentielles suivantes :



Mary Lévy Asséo et Robert Lévy entourant leur fille, Brigitte, 2 juillet 1943
(Archives familiales)

« Déclarer à l'homme interpellé qu'il agit en vertu d'un mandat d'amener ; le conduire au commissariat central s'il demeure rive droite ou à la maison d'arrêt de Bonne Nouvelle s'il réside rive gauche ; et surtout ne rien dire à personne ³⁵. »

Les arrestations commencent vers 21 heures, à l'heure du couvre-feu, afin de ne pas trop attirer l'attention ³⁶. À partir d'une liste de 105 noms, elles concernent finalement 77 Juifs, exclusivement des hommes âgés de 18 à 64 ans, majoritairement de nationalité française.

Composé de 934 hommes de 18 à 59 ans et de 66 femmes toutes âgées de moins de 42 ans en provenance de la prison des Tourelles ³⁷, le convoi n° 3 est organisé à partir du 20 juin au soir :

« Évacuation des cinq premiers escaliers de Drancy et répartition des occupants dans le reste du camp, opération délicate parfaitement exécutée par la gendarmerie dans les délais voulus et comprenant un relevé écrit exact de tous les occupants de chaque chambre ³⁸. »

Puis c'est la fouille des bagages des internés « déportables » qui sont ensuite transférés vers les cinq premiers escaliers précédemment évacués. Pour compléter les effectifs fixés par les autorités allemandes, ont été joints à ce convoi 114 internés « ayant fait la campagne 39-40, mais sans citation et sans distinction particulière, sauf 3 d'entre eux ³⁹ ». Parmi eux, beaucoup d'immigrés naturalisés. « J'ai connu les heures d'angoisse les plus terribles », écrit Paul Zuckermann ⁴⁰.

Parti le 22 juin de la gare du Bourget, ce convoi arrive à Auschwitz deux jours plus tard. 933 hommes et les 66 femmes – les premières déportées depuis la France – reçoivent un numéro matricule : il n'y a pas encore de gazage immédiat des « inaptes » et la sélection

A T T E S T A T I O N .

Je soussigné, l'archéol-des-Bogis-Chef LEBVYSR, Commandant la
Brigade de Buchy, certifie, que d'après les renseignements recueillis,
M. BERCOFF, née LEVY, Renée, Huguette, le 29 Août 1912 à Rouen (S. I.)
a été incarcérée à Rouen le 16 Janvier 1943, par les autorités
allemandes.

A Buchy le 31 Janvier 1943.



Attestation d'incarcération de Huguette Bercoff
(Archives familiales)

systematique pour le travail ne commencera qu'en juillet. Mais 80 % succombent en moins de huit semaines. À la fin de la guerre, on compte 24 survivants, dont 5 femmes ⁴¹.

➤ Après la déportation de son mari, Huguette Bercoff a décidé de rester à Buchy avec sa fille, Michèle, âgée de 9 ans à peine et sa mère, Mathilde. Il semble qu'elle n'ait jamais vraiment pris conscience du danger croissant qui les menaçait, disant même à un voisin qui lui proposait de l'accueillir quelques semaines avant son arrestation que cela ne lui faisait pas peur de partir « en Allemagne » car elle espérait y retrouver son mari ⁴². Sa mère, qui entretenait avec elle une relation fusionnelle, n'envisageait pas de se séparer d'elle.

Mathilde Lévy, Huguette et Michèle Bercoff ont été arrêtées le 15 janvier 1943 lors de la grande rafle organisée dans le département de la Seine-Maritime.

U ne fois encore, un attentat commis contre un officier allemand, le 2 janvier 1943 à Rouen, va non seulement servir de prétexte pour déclencher des mesures de répression – dont l'annonce d'une prochaine exécution d'otages – mais il va permettre aux responsables de la section antijuive de la Gestapo de réaliser leur objectif : vider de toute présence juive le département de la Seine-Maritime.

Le 15 janvier, le préfet régional André Parmentier adresse une longue note au commissaire central de Rouen afin de donner toutes précisions utiles :

ATTESTATION

Je soussigné, Maréchal-des-Logis-Chef, LERONER, Commandant la
Brigade de Buchy, certifie que d'après les renseignements recueillis.
Mlle BERCOFF, Michèle, Lucienne, née à Buchy (S.I.) le 12 Avril 1933.
a été incarcérée à Rouen le 16 Janvier 1943, par les autorités allemandes.

A Buchy le 31 Janvier 1943.



Attestation d'incarcération de Michèle Bercoff
(Archives familiales)

« [...] Tous les Juifs doivent être appréhendés : vieillards, femmes, enfants même en bas âge. Seuls ceux qui sont intransportables et produisent un certificat médical à l'appui sont exempts.

Les arrestations devront se faire après 20 heures, heure à partir de laquelle les Juifs sont tenus d'être à leur domicile.

Chaque Juif devra se munir de vêtements chauds, d'une paire de draps, d'une couverture, de deux paires de souliers, de linge de corps, d'un vêtement de travail, de trois jours de vivres, de sa carte d'alimentation.

Les agents procédant aux arrestations devront se faire remettre l'argent liquide, les bijoux, les objets et titres de valeur des Juifs appréhendés. Ceux-ci pourront exclusivement garder leur carte d'identité et papiers de famille, leurs alliances et montres n'ayant pas le caractère de bijoux précieux.

Les fonctionnaires chargés des arrestations fermeront à clef les appartements des Juifs arrêtés. En outre ils placeront les scellés sur la porte d'entrée.

[...]

Les Juifs amenés au centre d'accueil [rue Poisson] quitteront Rouen pour Drancy le 16 par le train de 5 h 45. [...] Deux wagons de troisième classe à couloir ont été réquisitionnés pour leur transport⁴³. »

Les arrestations commencent comme prévu à 20 heures et durent toute la nuit, jusque vers 5 heures du matin. Elles se poursuivent sporadiquement les jours suivants, notamment pour aller chercher les malades hospitalisés ainsi que les Juifs habitant en dehors de l'agglomération

rouennaise. 220 Juifs en tout, dont plus de 30 enfants, sont transférés à Drancy. Parmi eux, 170 sont de nationalité française. Comme le souligne Serge Klarsfeld, « il s'agit du premier cas de familles juives françaises arrêtées massivement sur demande allemande⁴⁴ ».

6 Mathilde Lévy, Huguette Bercoff et la petite Michèle ont été ainsi transférées à Drancy.

Lettres de Drancy et de Beaune-la-Rolande

En 1974, j'ai 10 ans et je suis surnommée « Myriam la Fouineuse ».

Je suis tombée sur un paquet de lettres par hasard lorsque ma grand-mère a ouvert le coffre-fort devant moi pour me faire un cadeau. J'en ai lu une partie : « Huguette a besoin de savon, Brigitte ne reconnaîtra pas sa cousine Michèle... » et j'en ai parlé avec ma sœur Barbara.

On n'en avait jamais dit un mot avant.

Cette découverte a causé un immense choc à notre mère, cela lui était insupportable d'apprendre que ses parents lui avaient caché l'existence de ces lettres et toute sa colère s'est déchaînée contre sa mère.

L'expression « bouche cousue » que notre grand-mère utilisait parfois la détruisait.

Les lettres ont été cachées à nouveau, il n'en a plus jamais été question jusqu'à la mort de notre grand-mère en 1986. Et voilà qu'elles refont surface de manière fugace, mais notre père, Otto Bloch, nous les cache à nouveau.

De silence en silence, ces traces des Lévy Bercoff ont disparu, tout en restant bien préservées dans une boîte en carton bleu. Nous n'en avons pris connaissance qu'à la mort de notre père, en 2017, avec beaucoup d'émotion. Nous les avons déchiffrées, saisies sur l'ordinateur, nous les avons lues et relues.

Notre famille a donc conservé jusqu'à aujourd'hui de nombreuses lettres restées inédites, envoyées par les deux femmes⁴⁵, qui permettent de retracer leur itinéraire avec précision. On y lit le dénuement et la malnutrition dont elles souffrent. Y apparaissent l'inquiétude, qui taraude chacune d'entre elles, mais également leur courage et leur espoir en un retour possible. Elles sont pour la plupart écrites au crayon à papier, difficilement lisibles.

La première lettre de Mathilde est datée du 3 février 1943 : elle signale qu'elle est internée à Drancy (matricule 18848, chambre 2 Z, escalier 10) avec sa fille et sa petite-fille, qu'elles sont sans nouvelles de son gendre Émile Bercoff – qui a été déporté il y a plus de six mois – ni de son fils Robert : « C'est triste mais nous prenons courage car nous ne sommes pas seules. »

Elle sollicite l'envoi de flocons d'avoine pour épaissir un peu la soupe servie midi et soir, « si cela ne vous prive pas ».

Suzanne Worms, nièce de Mathilde et destinataire de cette lettre, répond le jour même : elle a pu prévenir Robert Lévy du sort de sa famille et va tenter de compléter le quotidien de ses parentes, sur le plan alimentaire et vestimentaire. Et elle fait une autre proposition :

« M. Jules Moyse⁴⁶, qui est membre de l'UGIF⁴⁷, peut demander si Huguette le désire à prendre votre petite Michèle, vous pensez qu'avec nous elle ne

manquerait de rien. Dans votre prochain courrier dites-nous ce que vous en pensez et si nous devons faire les démarches nécessaires. »

Dans son courrier daté du 15 février 1943, Mathilde Lévy remercie sa nièce pour les colis envoyés à Drancy – Michèle a particulièrement apprécié les œufs frais – et ajoute :

« D'accord avec Guiguite pour Mimi ⁴⁸. Faites le nécessaire au plus vite, cela nous [ferait] grand plaisir car nous ne savons pas la suite. Vous ferez au mieux mais maintenant que vous l'avez proposé j'ai hâte pour cette pauvre chérie [...]. Nous sommes courageuses avec le cœur bien gros mais il n'y a rien à faire. »

Dans sa lettre envoyée le 4 mars, Mathilde Lévy annonce qu'elle vient d'avoir une crise cardiaque et qu'elle est alitée :

« [...] Moral et physique souffrent, je ne suis pas une chanceuse de la vie. [...] Je me demande si je vais résister, je suis courageuse. »

Le 9 mars, Mathilde annonce leur départ prochain pour le camp de Beaune-la-Rolande ⁴⁹. Elle demande à sa nièce d'en avertir M. Levieux, qui tient un commerce d'alimentation à Buchy et leur envoie régulièrement des colis ⁵⁰.

Mais Huguette et sa fille doivent retourner rapidement à Drancy, dans le cadre d'un transfert entre les deux camps organisé fréquemment quand se prépare une déportation – de nouveaux convois repartent depuis le 9 février 1943. Le 24 mars, Huguette écrit à sa cousine sur une carte portant le tampon du camp de Beaune, complétant cet envoi par celui de plusieurs autres lettres expédiées le même jour :

« Je dois t'apprendre de bien tristes nouvelles : j'ai laissé maman à Beaune-la-Rolande, intransportable pour voyager dans un wagon à bestiaux, peut-être la transportera-t-on à l'hôpital de Beaune, le Dr Stein, ami à nous, la soigne et le médecin-chef du camp, le Dr Haas, fait son possible près de M. Moysse pour la faire transporter à l'hôpital Rothschild ⁵¹. Je sais que tu feras tout ton possible et je te remercie de toutes tes gentilleses, surtout je te recommande ma mère surtout qu'elle va avoir un nouveau coup. Michèle et moi parties déportées jeudi matin ⁵². Si ma mère avait été là nous n'aurions pas été déportées ⁵³, mais pupille de la Nation cela ne compte pas. Nous partons forcément très courageuses, envoie à ma mère surtout des sucreries [...] car elle n'aime que le sucré.

J'espère que je la verrai à mon retour. Si tu revois ma mère embrasse-la beaucoup pour moi, dis-lui que je pense beaucoup à elle et embrasse mon frère pour moi.

Je t'embrasse aussi, chère Suzanne, ainsi que tes parents et ta famille.

Il faut que tu renvoies du linge à maman car elle est restée juste avec ce qu'elle a sur elle et ses chaussons, et sans nourriture aucune. Nous avons cru jusqu'au dernier moment que l'on ne nous séparerait pas. Fais donc le nécessaire d'urgence. »

Pour la première fois, Huguette Bercoff emploie le terme « déporté ». Comment doit-on comprendre l'emploi de ce mot sous sa plume, alors même qu'elle envisage de revoir sa mère « à [son] retour » et qu'elle pense retrouver son mari « en Allemagne » ? La question du niveau de connaissance de la réalité de la « solution finale » par les Juifs menacés, y compris par ceux qui partaient dans les convois, même plusieurs mois après les premières déportations, demeure sans réponse véritablement fiable et globale.

6 La lettre envoyée par Mathilde Lévy aux Worms le lendemain, 25 mars, reflète la panique dans laquelle a plongé cette femme qui approche de la soixantaine, ainsi que son dénuement extrême :

« Mes bien chers,

Le chagrin continu m'accable Je suis à l'infirmerie depuis huit jours et mes pauvres chéries, Michèle et Huguette, sont soi-disant parties pour Drancy et moi je suis intransportable. Vous devez penser le chagrin que j'ai, c'est incroyable une chose pareille, moi seule ici et mes deux chéries à Drancy où je voulais partir mais on ne m'a pas laissée, alors pensez le chagrin. Vous devez croire que je suis venue au monde maudite pour avoir des peines aussi cruelles, pourvu que cela n'aille pas plus loin [...].

Je vais vous demander beaucoup de choses [...] car Guite a cru que je partais avec elle et elle avait tout emballé et on l'a pas laissé rouvrir les valises, donc je me trouve juste avec une serviette de toilette qu'on m'a prêtée et la chemise de nuit que j'avais sur le dos. Mes chers je voudrais le plus tôt possible deux serviettes de toilette, deux mains éponge, une culotte jersey, une p[aire de] bas, une combinaison, une robe n'importe comment, une jupe, un pull-over même ce que tu as chez toi [...], une p[aire de] chaussures car j'ai que des chaussons, ce que tu trouveras en 36. Quand je pense le mal que je vous donne j'en suis désespérée mais c'est urgent et surtout aussi un savon pour me laver et 1 savon ou genre lessive pour faire laver. Donnez-moi de vieilles choses mais c'est pressé [...]. Je suis terriblement seule maintenant. [...] »

À partir du 28 mars 1943, Mathilde Lévy n'a plus eu la force d'écrire et ce sont ses codétenues qui rédigeaient son courrier sous sa dictée. On peut lire dans une lettre datée du 12 avril :

« Si vous écrivez à Huguette ne lui dites pas que ce n'est pas moi qui vous écris moi-même. Je suis très bien soignée par M. [?] et dorlotée par mes voisines. »

Informé du sort de sa mère, de sa sœur et de sa nièce, Robert Lévy écrivait à son tour au couple Worms le 18 avril 1943 :

« Mes chers,

J'ai bien reçu votre lettre, cela m'a fait plaisir de vous lire et d'avoir des nouvelles des miens mais je suis fort inquiet sur la santé de maman. Vu qu'elle n'écrit pas elle-même je ne me dissimule pas la gravité mais je veux espérer qu'elle est bien soignée. Malheureusement en dehors de sa crise cardiaque maman a le cerveau qui marche beaucoup et la séparation d'avec Huguette n'est pas pour la remettre car à Rouen, quand nous consultations les docteurs au sujet de son cœur, ils nous disaient toujours que le cœur était malade mais que la malade n'y mettait pas du sien pour se remettre. Enfin il faut espérer que l'on arrivera à les tirer de là. Je sais, chers cousins, que vous faites tout ce qu'il est en votre pouvoir pour les soulager, je vous en remercie très sincèrement. Je suis navré que vous n'avez pas reçu le colis car nous avons mis des choses difficiles à trouver, nous nous mettons en campagne pour le refaire [...].

Pour le moment il y a une chose qui me fait plaisir, c'est qu'elles ont évité immédiatement la déportation, c'est déjà un grand point, espérons que cela durera et que l'on aura de meilleurs résultats. Je sais que l'UGIF s'en occupe sérieusement et que toutes les démarches que l'on a faites à Rouen, Paris, Nice, donneront peut-être un jour prochain la joie de les savoir plus à l'abri. [...]. »

Ce que Robert Lévy ne précise pas dans cette missive, c'est qu'il a lui-même tenté des démarches au plus haut niveau de l'État.

Persuadé que le maréchal Pétain, héros de Verdun, ne pourrait que protéger une veuve de la Première Guerre mondiale et sa famille, il est allé jusqu'à Vichy apporter une lettre de supplique qu'il a tenté de lui remettre en mains propres... Mais il a été reçu par un secrétaire du maréchal, qui lui a lancé : « Juif Lévy, foutez-le camp », ce qui l'a sans doute sauvé... Les services de Vichy, auxquels sa lettre avait tout de même été transmise, lui ayant fait savoir que le cas de sa famille avait été signalé à Fernand de Brinon⁵⁴, notre grand-père a repris la plume le 10 mars 1943 :

« Monsieur l'ambassadeur,

J'ai écrit à Monsieur le maréchal Pétain, chef de l'État Français, le 1^{er} mars pour lui signaler le cas de ma mère Mme Lucien Lévy, Veuve de la guerre 1914-18, de ma sœur, Mme Renée Huguette Berkoff [*sic*] née Lévy et de la petite fille de celle-ci, Michelle Berkoff âgée de 9 ans, internées au camp Drancy. Ma sœur, Mme Berkoff, est pupille de la Nation (jugement du tribunal de Rouen du 29 mai 1919).

Si je me suis permis d'écrire à Monsieur le Maréchal Pétain c'est précisément en raison du fait que ma mère, Mme Mathilde Lévy, est veuve de guerre et ma sœur pupille de la Nation du fait du décès pour la France de mon père, Lucien Lévy.

Monsieur le Maréchal Pétain a bien voulu me faire répondre qu'il signalait le cas de mes parentes à votre bienveillante attention.

Je suis sûr de votre attachement à la cause des veuves des soldats morts pour la France et de leurs enfants pupilles de la Nation, c'est pourquoi je me permets d'insister.

De plus, je viens d'apprendre par lettre reçue ce jour que ma mère est actuellement alitée comme conséquence d'une crise cardiaque. J'ose espérer que vous voudrez bien faire quelque chose en sa faveur avant qu'il soit trop tard. Le mari de ma sœur, M. Émile Berkoff, qui était vétérinaire à Buchy (S. Inf.), a été lieutenant vétérinaire aux armées en 1939-40 ; fait prisonnier par les Allemands en juin 1940. Il se trouvait alors aux environs de Troyes ; il fut libéré sur parole et revint alors à Buchy ; puis en mai-juin 1942 il fut interné comme israélite et déporté en Allemagne.

En espérant que vous voudrez bien vous occuper du cas de ma Mère, de ma sœur et de ma nièce, je vous présente, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma respectueuse considération. »

Ce qui nous étonne jusqu'à aujourd'hui, c'est le fait que notre grand-père - qui soutenait ainsi que son épouse qu'ils n'étaient pas juifs - indiquait en tête de sa lettre son adresse de refuge à Nice : 22 *bis* avenue Georges-Clemenceau... Fort heureusement, cette imprudence n'a pas eu de suite.

Mathilde Lévy réussit à écrire à nouveau elle-même le 18 mai 1943, d'une main visiblement peu assurée. Elle continue à envoyer environ une lettre par semaine, réitérant ses demandes d'envoi de colis tout en s'excusant et exprimant son angoisse par rapport à ses enfants et ses petits-enfants :

« [...] Voyez, mes chers, écrit-elle le 14 juin, j'étais si heureuse d'avoir mes enfants bien mariés et j'étais tranquille pour eux. Et Robert a une petite Brigitte⁵⁵ que je ne connais pas. [...] »

Le 21 juin 1943

Chers Suzanne, Bernard

Je vous espère tous deux en bonne santé ainsi que vos chers parents et que vous avez toujours des bonnes nouvelles de Denise. De mon côté j'ai du nouveau à t'apprendre, il y a eu ici la visite d'un allemand et cela a suffi à bouleverser tout le camp, dans les entrefaits des internés du camp de Beaune sont arrivés dont M^{me} Cristofle et M^{lle} ~~Leen~~ la voisine de lit de maman, j'ai donc eu de plus amples nouvelles de ma chère maman on a été obligé de l'admettre par le bos et de plus elle a été 36 heures sans uriner et 8 jours entre la vie et la mort, quand elle a vu le départ de ces personnes qui ont été si gentilles pour elle cela a dû être de nouveau un coup pour elle. M^{me} Cristofle me disait qu'elle voulait à toute force venir avec eux à Drancy où alors elle désirait qu'ils restent mais il y n'y a rien eu à faire à ce sujet, elle me disait que maman n'était pas raisonnable du tout pour s'alimenter surtout au point de vue liquide, elle boit 1/2 l de lait tout les jours mais en plus il faudrait qu'elle boive soit de l'eau ou de la tisane pour lui dissoudre ces calculs rénaux. Ma chère maman peut manger des petites bouillies sucrées et salées donc tu peux demander à M^{me} Leveneur de t'envoyer des crèmes de riz ou Maxigona ou cacao chocolat ainsi que succédané de café et ailleurs le cas échéant il n'y a pas de tablette de chocolat et beaucoup de sucre même si M^{me} Leveneur doit l'acheter en marché noir, le cas échéant il n'aurait qu'à me le supprimer pour moi et la petite car maman ne désire que des sucreries!

Lettre d'Huguette Bercoff à Suzanne Worms, Beaune-la-Rolande, 21 juin 1943
(Archives familiales)

Le 21 juin 1943, Huguette Bercoff adresse une lettre au couple Worms : des internées de Beaune-la-Rolande viennent d'être transférées à Drancy mais l'état de santé de sa mère ne lui a toujours pas permis de se joindre à elles.

Le 29 juin, Mathilde Lévy signale une certaine amélioration de son état de santé et ajoute :

« Guite, Michèle me manquent, en attendant le pauvre Émile, que je trouve le temps long ! »

Dans une lettre non datée précisément, Huguette annonce que sa mère vient d'être transférée à Drancy :

« Chers amis je crois pouvoir enfin vous donner de nos nouvelles. [...] Maman est arrivée de Beaune le 13 juillet, elle est partie du camp le 12 à 11 heures du matin et est arrivée le 13 à 10 heures le matin [...]. Elle a été transportée sur une civière dans un wagon à bestiaux, vous devez vous rendre compte de la fatigue du voyage, surtout dans son état. Elle est arrivée à Drancy dans un autocar avec tous les bagages dans la civière, vous devez vous rendre compte quelle douleur cela a été pour moi de la revoir dans cet état. Depuis, je suis autorisée à lui faire sa toilette tous les matins, elle est d'une maigreur effrayante et je ne puis la voir à l'infirmerie qu'une heure par jour. Chère maman est très heureuse de nous avoir retrouvées, elle ne veut plus me quitter d'ailleurs aucun de ses titres ne compte plus et nous allons malheureusement bientôt partir toutes trois rejoindre Émile⁵⁶. Sans maman je suis très courageuse, étant moi-même sûre d'en revenir ainsi que la petite, mais avec maman dans cet état cela est différent. Enfin il faut prendre les événements comme ils viennent et surtout avec courage et résignation. [...] »

Une autre lettre est envoyée quelques jours plus tard à Armand Worms, c'est la dernière rédigée à Drancy par Huguette Bercoff :

« [...] Depuis le 2 juillet⁵⁷ le régime a beaucoup changé et je te recommande de ne pas nous envoyer de colis, nous ne touchons chacun qu'une parcelle et nous n'en avons pas le goût. Dans ces conditions, inutile de vous priver. De plus nous devons partir très prochainement toutes les trois. Si tu as du linge à maman tu peux l'envoyer et surtout du savon car nous en manquons et si nous étions déjà parties le linge te reviendrait comme expéditeur - ne mets que l'adresse d'un aryen. Je serai très courageuse de partir avec ma petite Michèle mais sans maman surtout dans cet état, mais que veux-tu nous nous résignons. Je vous espère tous en parfaite santé [...].

Tu diras à Robert et à sa famille que maman les embrasse beaucoup, surtout la petite Brigitte. Maman me charge de vous embrasser tous et je vous remercie tous deux de toutes vos gentilles. Votre cousine. »

Le 19 juillet 1943, un expéditeur non identifiable (« scauynus » ?) écrit à Suzanne Worms :

« Madame,

J'ai su par un ami qui habite le Loiret et qui est allé à Beaune que Mme Mathilde était partie pour rejoindre sa fille et sa petite-fille. Cet ami est arrivé au moment de l'embarquement à la gare et a pu remettre un paquet de sucre.

J'attendais des nouvelles d'Huguette et j'espérais avoir plus de détails quand au courrier de ce matin je reçois dans une enveloppe une carte où il est écrit : "Mathilde, Huguette et Michèle parties en Campagne." [...]

Que penser de cette information ?

Si vous savez quelque chose voulez-vous m'écrire car je suis bien inquiet. De même au sujet de ce brave Émile, c'est impossible de savoir quelque chose ! Huguette dans une carte récente me disait qu'elle [...] pensait aller retrouver Émile.

J'ai eu la visite de deux dames qui étaient à Beaune et m'ont dit dans quel état très faible était cette pauvre dame qui ne vivait que de quelques sucreries et de quelques gorgées de lait.

Peut-être pouvez-vous me donner d'autres renseignements ?

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages. »

Notre arrière-grand-mère, notre grand-tante et sa fille ont été déportées toutes les trois par le convoi n° 57 en date du 18 juillet 1943.

Ce premier train de déportés à partir de Bobigny – et non plus de la gare du Bourget – à destination d'Auschwitz-Birkenau transporte 1 000 Juifs, dont 137 enfants –, escortés par une vingtaine de policiers allemands.

La lettre d'un cheminot décrit la scène :

« Embarquement fait le 18-7-1943 au matin à 6 h 30 en gare de Bobigny (Seine) de façon inhumaine et bestiale. Hommes, femmes, enfants, pêle-mêle, avec comme viatic [*sic*] deux seaux d'eau et boules de pain. 40 par wagon à bestiaux⁵⁸, puis plombés et fenêtres grillagées avec fils barbelés. Carte de visite jetée au départ du train à 10 h 40⁵⁹. »

Gabriel Benichou témoigne soixante-dix ans plus tard :

« J'entends encore le discours des Allemands sur le quai de la gare. Ils nous disaient que nous partions travailler en Allemagne, que nous serions bien traités et que nous pourrions revenir à la fin de la guerre. Mais que si l'un d'entre nous tentait de s'évader, ils en tueraient dix au hasard. [...] On ne savait pas que les gens étaient exterminés.

À l'arrivée à Auschwitz, l'odeur était insupportable. Mais on ne pouvait pas imaginer ce qui sortait des cheminées. En descendant des wagons, les officiers allemands nous ont dit que nous allions prendre une douche. Les plus fatigués pouvaient y aller en camion, les autres étaient à pied. J'ai voulu monter dans un camion mais mon beau-frère m'a retenu en me disant qu'il fallait laisser la place aux femmes. J'ai appris après que les camions se dirigeaient directement vers les chambres à gaz⁶⁰. »

Gabriel Benichou, transféré à Varsovie pour déblayer les décombres du ghetto après l'écrasement de l'insurrection en mai 1943, fait partie des 52 rescapés du convoi n° 57, dont 22 femmes⁶¹.

Tenter de reconstruire sa vie

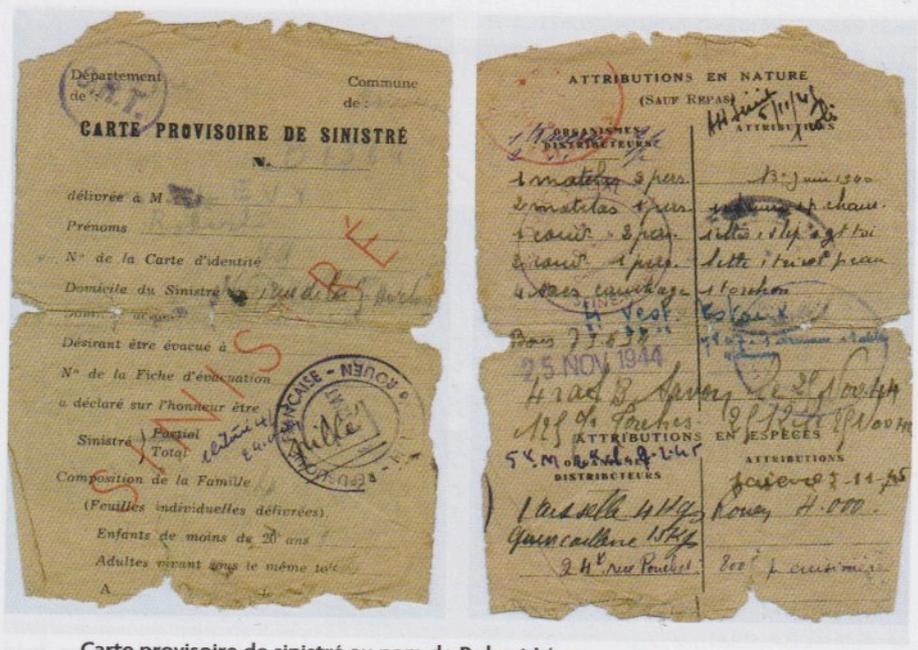
6 Au lendemain de la guerre, notre grand-père Robert Lévy était – avec son épouse et sa fille – le seul survivant de sa famille directe. Outre les deuils insurmontables, il avait tout perdu sur le plan matériel. Pendant plus d'un an, nos grands-parents et notre mère ont été quasiment SDF, il a fallu payer des avocats et batailler pendant plus d'un an pour récupérer le magasin et l'appartement.

Il a finalement réussi à récupérer le magasin, renommé Brigitte Couture, et à y faire redémarrer son activité commerciale.

Après avoir tenté de faire valoir ses droits auprès du gouvernement français, notre grand-père s'est adressé aux autorités allemandes. M. Levieux a rédigé en 1961 une attestation pour confirmer les pertes subies à Buchy et appuyer sa demande.

Mais tout n'a pas été réglé, loin de là. Et notre grand-père a donné la priorité à reconstruire sa vie en prenant soin des siens.

Mathilde, Huguette, Michèle. Trois générations de femmes dont les vies ont été fauchées à Auschwitz-Birkenau à l'été 1943.



Carte provisoire de sinistré au nom de Robert Lévy
(Archives familiales)

Le mari de Huguette, père de Michèle, a été lui aussi assassiné quelques mois plus tôt.

Mathilde était la grand-mère de notre mère. Le deuxième prénom de Myriam est Mathilde.

Barbara a eu en quelque sorte la « double peine » puisqu'elle porte aussi les prénoms Michèle, qui était la cousine de notre mère, et Huguette, qui était la mère de la petite Michèle, la tante de notre mère et la sœur de notre grand-père maternel.

Nos parents ont choisi de toujours honorer les déportés de notre famille. Alors même que nous sommes issues d'un couple mixte détonnant : notre mère, Brigitte, était une enfant juive de la Shoah, notre père, Otto, était un Allemand bavarois élevé dans la foi catholique. Ma grand-mère Lévy nous disait souvent :

« Pendant que nous pleurons nos morts, votre mère a choisi un Allemand...
Un Anglais, j'aurais compris, mais un Allemand... »

Cependant, il y avait chez nous une multitude de livres à thème juif, nos parents lisaient *Le Guide des égarés*, de Maïmonide ⁶², et beaucoup de passages de la Bible en hébreu sur lesquels ils avaient de longs échanges. Il y avait une entente profonde entre Brigitte et Otto à ce sujet, qui a poussé notre père à se familiariser avec la cuisine *casber** et, surtout, à apprendre en autodidacte le yiddish, l'hébreu, l'araméen... Lorsque nos parents passaient des heures à détricoter un passage



Sur cette photo prise en 1950, on peut voir Mary, notre grand-mère, son frère Marco, ses deux sœurs Élise et Ida au bras de son mari, Denis Braun. Des Lévy, il ne reste plus que Robert, notre grand-père, et Brigitte, notre mère, présents eux aussi sur ce cliché (Archives familiales)

du Lévitique à propos d'une vache rousse⁶³, nous ne comprenions pas franchement l'intérêt d'un tel acharnement, mais le regard brillant et amoureux que Brigitte déposait sur Otto lorsqu'il expliquait un passage épique nous emplissait de joie. Nos parents s'aimaient, ils riaient ensemble. Et ensemble ils approfondissaient leur connaissance de la culture juive et entretenaient le souvenir des disparus.

Cette volonté de ne pas oublier nous a pesé dès la naissance, plus tard, elle nous a aussi emplies de fierté et a contribué à forger notre identité. Mais jusqu'à aujourd'hui, les fantômes de Mathilde, Michèle et Huguette viennent hanter nos nuits.

En 2004, puis en 2021, la CIVS a eu à examiner des chefs de spoliation qui n'avaient pas été indemnisés préalablement : l'appartement et le magasin de Rouen ; la maison et le cabinet vétérinaire de Buchy ; les derniers biens prélevés sur les déportés avant leur départ de Drancy ; les comptes bancaires...

Notes

- 1 Cf. Frédéric Viey, *Les Juifs de Champagne-Ardenne à travers les toponymes*, 2021, consultable en ligne : jecp-France.com
- 2 Cf. notamment Simon Schwarzfuchs, *Rachi de Troyes*, Paris, Albin Michel, 2005.
- 3 Cf. le site de généalogie Filae.
- 4 Dans le cadre de la bataille de la Marne, les combats de Vitry-le-François ont lieu à partir du 5 septembre 1914. Il est impossible de savoir si Lucien Lévy a été gravement blessé au cours de cette première période et hospitalisé plus d'une année avant de décéder. Pendant toute la durée de la Grande Guerre, Vitry-le-François, situé à l'arrière du front, est transformé en centre de secours géant pour accueillir et soigner les soldats blessés. Cf. Jean Lasnier, *La Bataille de la Marne à Vitry-le-François, septembre 1914*, Louviers, Ysec, 2018. Voir aussi le documentaire intitulé *Vitry-le-François, « ville-hôpital »* diffusé le 13 février 2015 sur France 3 Champagne-Ardenne, consultable en ligne.
- 5 La lettre officielle datée du 28 novembre 1915 et demandant au maire de Rouen de « vouloir bien, avec tous les ménagements nécessaires dans la circonstance, prévenir la famille du décès du soldat Lucien Lévy » a été conservée par ses descendants. Voir aussi sa fiche annotée dans la banque de données des soldats morts pendant la Première Guerre mondiale : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr
- 6 Cf. Françoise Bottois, *De Rouen à Auschwitz*, Nice, Éditions Ovidia, 2015, p. 13-15.
- 7 *Ibid.*, p. 16.
- 8 Cf., en hébreu, *Pinkas HaKehillot Romania (Le Registre des communautés de Roumanie)*, vol. 1, Jérusalem, Yad Vashem, 1969, p. 90-99.
- 9 Cf. ShtetLinks : *Galati, Romania*, consultable en ligne.
- 10 *Ibid.*
- 11 Carol Iancu, *Bleichröder et Crémieux. Le combat pour l'émancipation des Juifs de Roumanie devant le congrès de Berlin, correspondance inédite, 1878-1880*, Montpellier, CERJH, 1987.
- 12 Cf. *Les Grands Traités politiques. Recueil des principaux textes diplomatiques depuis 1815 jusqu'à nos jours*, Paris, Pierre Albin, 1923 : archive.org, p. 204.
- 13 C. Iancu signale que « hormis les 888 combattants de la guerre d'indépendance de 1877 contre la Turquie, naturalisés en bloc, 85 personnes reçurent le statut de citoyen roumain entre 1879 et 1900 [période au cours de laquelle 270 000 Juifs environ vivent en Roumanie], quelques centaines jusqu'à la Grande Guerre », « Aux sources de l'État d'Israël : la conférence sioniste de Focsani (1882) en Roumanie », in Jean-Antoine Gili, Pierre Guiral et Ralph Schor (dir.), *Hommes, idées, journaux*, Paris, Sorbonne, 1988.
- 14 *Ibid.*, p. 10-21.
- 15 Cf. Elisabeth Antébi, *Edmond de Rothschild, l'homme qui racheta la Palestine*, Monaco, Éditions du Rocher, 2003.
- 16 Je remercie Avital Efrat, directrice du musée de la Première Aliyah à Zikhron Yaakov, qui m'a communiqué ces informations ainsi que plusieurs documents relatifs à la famille Bercoff.
- 17 Document du 24 août 1925 sur papier à en-tête « M. Bercoff & Cie – Commission. Importation-Exportation, Beyrouth & Caiffa » conservé dans les archives familiales. Ces données sont corroborées par les documents conservés au musée de la Première Aliyah.
- 18 Voir le récit de la FAMILLE DREYFUS-BERNHEIM, note 9.
- 19 Cf. Albert H. Navon, *Les 70 ans de l'école normale israélite orientale (1865-1935)*, Paris, Dur-lacher, 1935 ; Aron Rodrigue, *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'Alliance israélite universelle et les Juifs d'Orient (1860-1939)*, Paris, Calmann-Lévy, 1994.
- 20 Cf. archives de l'AIU. La consultation des fiches du personnel/fonds Moscou et des archives historiques de l'institution permettent de retracer leur cursus et leur carrière. Les cotes de référence sont consultables en ligne.
- 21 Les deux frères figurent dans l'annuaire de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, consultable en ligne : vet-alfort.fr Nathan était de la promotion 1917, Émile de la promotion 1927. Il n'y a malheureusement pas de photographie de classe de ces deux promotions.
- 22 Archives familiales.
- 23 Archives municipales de Buchy.
- 24 F. Bottois, *De Rouen à Auschwitz...*, *op. cit.*, p. 36.

- 25 Un double de ce document est conservé aux archives départementales de Seine-Maritime (désormais AD 76), 3352 W2. Je remercie Marie-Christine Hubert, cheffe du service de la conservation des fonds de la Seconde Guerre mondiale, de m'avoir communiqué ce document ainsi que tous ceux émanant des AD 76 cités dans ce texte, sauf mention contraire.
- 26 AD 76, 51 W 29.
- 27 AD 76, versement du commissariat central de Rouen, 335 W2.
- 28 AD 76, 51 W29, doc. cit. in F. Bottois, *De Rouen à Auschwitz...*, op. cit., p. 443.
- 29 AD 76, versement du tribunal de commerce de Rouen, 6 U 8452.
- 30 AD 76, versement du commissariat central de Rouen, 335 W 2.
- 31 *Ibid.*
- 32 Témoignage de fils de ce voisin, M. Michel Laisné : *memoireveterinaire.eklablog.fr*
- 33 Theodor Dannecker (1913-1945) est à Paris chef de la section IV J de la Gestapo, en charge de la question juive.
- 34 Cf. Yves Lecouturier, *Les Juifs en Normandie, 1939-1945*, Rennes, Ouest-France, 2011, p. 119 ; F. Bottois, *De Rouen à Auschwitz...*, op. cit., p. 153.
- 35 AD 76, 51 W 170, doc. cit. in F. Bottois, *De Rouen à Auschwitz...*, op. cit., p. 145.
- 36 Cf. le témoignage de Denise Holstein sur l'arrestation de son père in *Je ne vous oublierai jamais, mes enfants d'Auschwitz*, Paris, Éditions N° 1, 1998, p. 21-22.
- 37 Sur le départ de ces femmes de la prison des Tourelles, cf. le témoignage d'Alice Courouble, *Amie des Juifs*, Paris, Bloud et Gay, 1946, p. 37-41. Cité par S. Klarsfeld in *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, FFDJF, 1978, n. p.
- 38 Note du 26 juin 1942 adressée par le commandant de Drancy à la préfecture de police au sous-directeur chargé de la direction des étrangers et des Affaires juives, citée in S. Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France, 1940-1944*, Paris, FFDJF, 1993, p. 242-246.
- 39 Dans un autre passage de cette note, le commandant de Drancy précise que c'est la seule solution pour « atteindre le chiffre fixé » de 1 000 déportés : inclure « les anciens combattants les moins intéressants », *ibid.*, p. 243.
- 40 Cité in A. Wiewiorka et M. Laffitte, *À l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 127. Les lettres de P. Zuckermann ont été publiées sous le titre *Berthe chérie. Correspondance clandestine de Paul Zuckermann à sa fiancée. Drancy, août 1941-septembre 1942*, Paris, Éditions du Retour, 2014, p. 440.
- 41 S. Klarsfeld, *Le Calendrier...*, op. cit., p. 246.
- 42 Témoignage de Michel Laisné, doc. cit. note 32.
- 43 Cf. Y. Lecouturier, *Les Juifs en Normandie 1939-1945*, op. cit., p. 126-130.
- 44 S. Klarsfeld, *Le Calendrier...*, op. cit., p. 718.
- 45 Elles sont, pour la plupart, rédigées à l'intention d'Armand Worms (1890-1969) et de son épouse, Suzanne née Roos (1897-1976), fille de Hermance Lévy, sœur de Mathilde. Le couple Worms était domicilié à Courbevoie, l'on peut se demander si la réception de ces courriers ne risquait pas de les mettre eux-mêmes en danger.
- 46 Jules Moysé (1889-1943), marchand de meubles à Courbevoie, était l'un des responsables du service 4 (ravitaillement) de l'UGIF. Il a été arrêté le 31 juin 1943 avec son épouse, Hermance née Lévy (1891-1943), et tous deux ont été déportés à Auschwitz-Birkenau le 2 septembre 1943 par le convoi n° 59. Cf. archives CDJC, CCCLXXIX-33.
- 47 Voir le récit de vie de la FAMILLE DREYFUS-BERNHEIM, note 69.
- 48 Nous ne savons pas si les Worms ont pu entreprendre des démarches pour faire sortir la petite Michèle de Drancy, mais celles-ci étaient *a priori* vouées à l'échec puisque seuls les enfants de moins de 16 ans internés sans leurs parents – dont l'un au moins n'avait pas été déporté – étaient éventuellement libérables et transférés dans un foyer de l'UGIF. Et cette possibilité a été suspendue le 26 février. Cf. A. Wiewiorka et M. Laffitte, *À l'intérieur du camp de Drancy*, op. cit., p. 212 et 218.
- 49 Situé dans le département du Loiret, à une petite centaine de kilomètres de Paris, le camp de Beaune-la-Rolande a « reçu » des internés juifs à partir de la rafle du Billet vert du 14 mai 1941. Cf. le site du CERCIL : *musee-memorial-cercil.fr*
- 50 On trouve dans la correspondance conservée par la famille plusieurs lettres de M. Levieux.

- 51 On estime à quatre-vingts le nombre d'internés de plus de 70 ans qui ont été transférés à l'hôpital Rothschild entre août et décembre 1942. Ce fut également le cas de malades ainsi que de jeunes mères, autorisées à rester là jusqu'à ce que leur bébé ait atteint l'âge de 6 mois. A. Wiewiorka et M. Laffitte, *À l'intérieur du camp de Drancy*, *op. cit.*, p. 210-211.
- 52 Ce passage n'est pas très clair. Il pourrait vouloir dire qu'Huguette craint d'être déportée dès le lendemain 25 mars (qui est effectivement un jeudi), date du départ du convoi n° 53. Cf. S. Klarsfeld, *Le Calendrier...*, *op. cit.*, p. 782-783.
- 53 En réalité, son statut de veuve de guerre n'aurait pas protégé Mathilde Lévy de la déportation, pas plus que les anciens combattants eux-mêmes.
- 54 Fernand de Brinon (1885-1947) fut, selon la formule de Jean-Paul Cointet in *Les Hommes de Vichy*, Paris, Perrin, 2017, p. 263-273, « un homme-clé de la politique de collaboration franco-allemande, poussant celle-ci jusque dans ses plus extrêmes limites ». Cf. le fonds Fernand de Brinon, AN 411 AP/1, 2, 3.
- 55 Il s'agit de la fille de Robert et Mary Lévy, Brigitte Lévy, mère de Myriam et de Barbara Bloch, née en 1940.
- 56 Quand cette expression est employée dans une lettre, l'on pourrait penser qu'il s'agit d'un langage codé mais le fait que Huguette Bercoff l'ait aussi utilisée oralement pour parler avec des voisins de Buchy laisse entendre qu'elle croyait sans doute à cette éventualité.
- 57 À cette date, la direction du camp de Drancy est passée officiellement aux mains de la Gestapo. Des gendarmes français restent en poste uniquement à l'extérieur du camp.
- 58 Selon plusieurs témoins, ils étaient plutôt soixante. Cf. Henry Bulawko, *Les Jeux de la mort et de l'espoir : Auschwitz-Jaworzno, Auschwitz 50 ans après*, Paris, Recherches, 1980, p. 51-53.
- 59 CDJC, collection Beitz, CMLXXXVI (1)-15. Lettre écrite par le cheminot accompagnant la carte de visite de Jacques Balter (juillet 1943).
- 62 Philosophe majeur du XII^e siècle.
- 63 Cf. Paul Mpungu Muzinga, « Les rites de la vache rousse et de la purification par l'eau lustrale selon Nombres 19 et à l'époque du second temple », *Annuaire de l'EPHE*, n° 108, 1999, p. 487-490.

